



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activité des services de l'État dans la Marne

2020 = 2021



L'État dans la Marne

Sommaire

La gestion de la crise sanitaire

- 6 Tous mobilisés
- 7 L'engagement de la Police nationale
- 8 La sécurisation de l'approvisionnement en masques et équipements de protection individuels
- 9 L'effort collectif en faveur de la vaccination
- 10 La prise en charge des personnes vulnérables
- 11 Le suivi des victimes de violences familiales
- 12 La mobilisation des personnels de l'Éducation nationale
- 13 France Relance : la préparation de la sortie de crise sanitaire

La sécurité au quotidien

- 16 La lutte contre les vols par effraction
- 17 La lutte contre les vols avec violences
- 18 La lutte contre les stupéfiants
- 19 La sécurisation de la RN4
- 20 La prévention du terrorisme
- 21 La prévention et lutte contre les violences faites aux femmes
- 22 La création de la Maison de Protection des Familles
- 23 La sécurisation de la filière Champagne
- 22 Le bilan 2020-2021 de l'accidentologie marnaise

L'aménagement du territoire et le développement durable

- 26 La contractualisation et planification au service de la transition écologique
- 28 La rénovation énergétique : un enjeu au cœur de l'action publique locale
- 30 L'intervention de l'État dans la maîtrise de l'utilisation du foncier
- 31 Les actions d'accompagnement des territoires
- 33 Le renforcement de l'attractivité des territoires ruraux
- 34 Les espaces France Services

L'action de l'État dans les territoires

- 36 Un soutien constant de l'État au service des projets structurants du territoire
- 37 Une implication constante des services de l'État pour accompagner la filière viticole
- 38 Un État de proximité
- 39 La formation des élus face à l'augmentation des atteintes à leur personne
- 41 Le programme Café ferme / Gend'agri
- 42 Le programme « Vacances apprenantes »
- 43 Le Centre de Loisirs Jeunes Sécurité Publique de la Marne

Le soutien au développement économique et à l'emploi

- 46 La direction départementale des Finances publiques aux côtés des entreprises
- 47 Le nouveau réseau de proximité des finances publiques et le développement de l'accueil
- 48 La mobilisation de l'activité partielle
- 49 L'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi
- 51 France Relance : le renforcement de la compétitivité des entreprises
- 52 Le bilan des contrats de redynamisation des sites de défense (CRSD) et d'accompagnement à la redynamisation (CAR) de Châlons-en-Champagne
- 54 Des dotations d'investissement aux collectivités encore amplifiées en 2021 par les mesures France Relance

La cohésion sociale, la jeunesse et les solidarités

- 58 Le Ségur de la santé : des investissements au service des soignants et des patients
- 59 Le plan « 1 jeune 1 solution »
- 61 Le plan Logement d'Abord

Annexes

- 63 Cartographies

Lexique

- 67 Liste des sigles et acronymes

La gestion de la crise sanitaire



L'État dans la Marne

La gestion de la crise sanitaire

Tous mobilisés

La crise sanitaire qu'a connue la France dès 2020 était sans précédent.

La Marne a fait preuve de résilience et de cohésion dans le but de protéger nos citoyens, et d'assurer un lien auprès du public le plus vulnérable.

Les services de l'État se sont mobilisés et coordonnés pour répondre aux besoins des particuliers et des entreprises.

Le binôme Préfet / Maire a parfaitement fonctionné et a conduit à assurer une gestion de proximité.

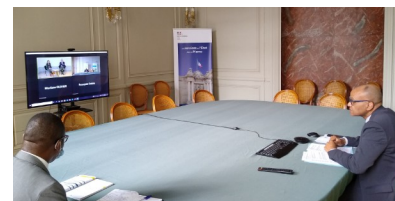
Ainsi, la cohésion et la coordination entre l'Éducation nationale, la DDFIP, l'ARS et les collectivités territoriales ont permis de soutenir le département dans les domaines sanitaire et économique à un niveau satisfaisant.



*Point presse à la préfecture de la Marne
Pierre N'Gahane, préfet de la Marne, Bruno
Claval, directeur académique des services de
l'Éducation nationale, et Thierry Alibert,
délégué territorial de l'ARS
21 septembre 2020*



*Comité départemental de sortie de crise
6 juillet 2021*



*Colloque en visio-conférence avec les maires
14 octobre 2021*



L'État dans la Marne

La gestion de la crise sanitaire

L'engagement de la Police nationale

La présence des forces de l'ordre sur le terrain a été renforcée en matière de contrôles en 2020 et 2021.

Pendant ces deux années, la Police nationale a adapté ses conditions de travail afin de limiter la propagation du virus en assurant la continuité du service (télétravail, personnels dédiés sur certaines missions pour éviter les turn-over trop fréquents, pré-plainte en ligne). Son engagement dans la crise sanitaire est marqué par les contrôles du respect du couvre-feu, du confinement, du port du masque, des jauges d'accueil dans certains établissements recevant du public, le respect des quarantaines pour les personnes ayant voyagé dans les pays soumis à cette obligation à leur retour (Turquie, Russie, etc.).



Contrôle à Châlons-en-Champagne
24 novembre 2020

Données statistiques 2020 - 2021

Direction départementale de la sécurité publique de la Marne

	2020	2021 (janvier à octobre)
Nombre de policiers engagés sur les contrôles du respect des mesures sanitaires	6 544 juin à décembre	9 790
Verbalisations pour non port du masque	916	913
Verbalisations de personnes pour non respect du confinement / couvre-feu	7 026	4 720
Verbalisations d'ERP pour non respect du confinement / couvre-feu	13	15
Verbalisations dans les transports	281 / 1 901 contrôles	75 / 1 334 contrôles

Contrôles du passe sanitaire en 2021 :

**160 établissements
367 personnes**

Contrôles de la quarantaine en 2021 :

**1 513 contrôles
450 verbalisations**



L'État dans la Marne

La gestion de la crise sanitaire

La sécurisation de l'approvisionnement en masques et équipements de protection individuels

Début 2020, la crise sanitaire du COVID19 s'implante sur notre territoire, entraînant la mise en œuvre de mesures pour protéger la population.

La filière textile française s'étant atrophiée au cours des dernières années, l'acquisition de masques chirurgicaux ne peut se faire qu'auprès d'industries asiatiques. Leur acheminement nécessite une rapidité logistique qui n'est possible que par voie aérienne. L'aéroport de Vatry est choisi pour les réceptionner. La société GEODIS est désignée pour en assurer ensuite le transport.

La gendarmerie de la Marne s'engage dans la sécurisation de ces produits rares et convoités, nécessaires pour offrir à nos concitoyens l'accès à un équipement individuel de protection face au virus.

L'un des premiers enjeux est d'assurer la garde des sites de stockage à Vatry, dès la zone de fret et sur le site même. Outre la COB de Fère-Champenoise, il est recouru à des pelotons de gendarmerie mobile. Un contrôle de zone est nécessaire plusieurs heures avant l'atterrissage des avions et jusqu'au départ de chaque convoi de camions vers les sites secondaires en France. Le PSIG Sabre et la BMO de Vitry sont ensuite missionnés pour assurer la protection rapprochée des convois de Geodis de leur sortie d'entrepôts jusqu'aux autres sites ou sorties de la Marne.

La sécurisation de la plateforme nationale et des convois a représenté 2 925 heures gendarmes dont un quart en période nocturne.



Aéroport de Vatry Lundi 30 mars 2020



L'État dans la Marne

La gestion de la crise sanitaire

L'effort collectif en faveur de la vaccination

Sous le pilotage du ministre des solidarités et de la santé, la France a lancé sa campagne de vaccination le 27 décembre 2020 en visant d'abord prioritairement les personnes résidant en Ehpad, les plus de 75 ans, les personnes vulnérables et les personnels soignants.

Progressivement, la campagne de vaccination s'est élargie imposant l'ouverture de centres de vaccination, au-delà des des vaccinations par les professionnels de santé dans leurs propres locaux.

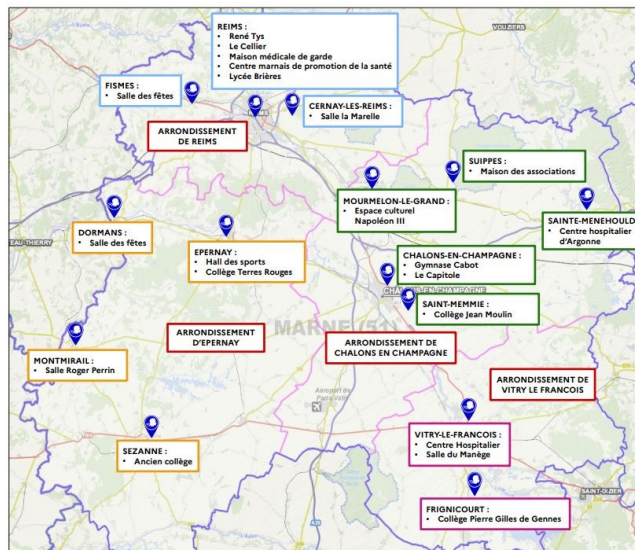
Dès le début du mois de janvier 2021, les personnes âgées résidant dans chacun des 45 Ehpad de la Marne et les soignants de plus de 50 ans ont pu bénéficier d'une vaccination contre la Covid-19.

En coopération avec les collectivités territoriales, et grâce à la mobilisation des services de l'État, du SDIS et de la Protection civile, dix centres de vaccination contre la Covid-19 ont ouvert dans la Marne dès le 18 janvier 2021.

Dans la Marne, des centres de vaccination ont été ouverts progressivement pour atteindre le nombre de 21 à l'été 2021, permettant une montée en puissance des vaccinations.

Grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, au 27 décembre 2021, 427 190 habitants de la Marne avaient un schéma vaccinal complet, soit une couverture vaccinale de 75,8% de la population.

A la même date, plus d'un tiers de la population marnaise a bénéficié d'une dose de rappel.



Centres de vaccination
du
département
de la Marne

Document réalisé
le 19/06/2021



L'État dans la Marne

La gestion de la crise sanitaire

La prise en charge des personnes vulnérables

L'épidémie de Covid-19 a renforcé l'attention portée aux personnes précaires pour garantir un maintien de leurs conditions de vie et ce dès mars 2020.

L'attention portée aux personnes vulnérables s'est notamment traduite par :

- ◆ la création de 140 places d'hébergement d'urgence supplémentaires ;
- ◆ le développement de l'aide alimentaire : près de 38 000 chèques d'accompagnement personnalisés (3,50 €/chèque), distribués, par exemple, aux personnes sans domicile et sans ressources ;
- ◆ la continuité du fonctionnement des dispositifs de veille sociale ;
- ◆ le déploiement de dispositifs d'hébergement spécifiques :
 - > 33 places en Centre d'Hébergement Spécialisé et 35 places mises à disposition à la cellule territoriale d'appui à l'isolement.

Par ailleurs, cette épidémie de Covid-19 a conduit à prendre une série de mesures de protection des locataires menacés d'expulsion :

- ☑ prolongation des trêves hivernales en 2020 et 2021 ;
- ☑ limitation et échelonnement de l'exécution des recours à la force publique, assortis d'une proposition effective de relogement ou d'hébergement ;
- ☑ le doublement des crédits attribués aux indemnités en responsabilité de l'État pour compenser la non-exécution des concours de la force publique.

Le suivi des victimes de violences familiales

Dès mars 2020, la fermeture des écoles et des entreprises ainsi que les mesures de confinement ont conduit le groupement de gendarmerie départementale de la Marne à réorienter les missions de sa brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ).

Devant le regain des faits liés aux violences intrafamiliales (VIF) et afin de protéger et de soutenir les personnes les plus vulnérables, les cinq militaires de cette unité ont été chargés de recenser toutes les victimes et d'assurer un suivi personnalisé.

A cet effet, celles-ci ont toutes été recontactées téléphoniquement ou physiquement et se sont vu proposer une inscription au fichier de sécurisation des interventions et des demandes particulières de protection (SIDPP). Certaines d'entre elles, à leur demande, ont fait et font encore l'objet d'un suivi régulier.

📌 137 fiches SIDPP ont été réalisées en 2020.



L'ensemble des militaires des forces de sécurité intérieure départementales, et tout particulièrement ceux étant en prise directe avec les victimes de violences intra-familiales, a été formé. L'objectif de cette formation est de donner à tous les militaires (unités territoriales : BTA, COB, PSIG, BPF ou structures assimilées, BPDJ et CORG) des outils à jour concernant les conditions d'accueil d'une victime de VIF, l'évaluation du danger, la connaissance des partenaires et autres acteurs locaux afin de développer le travail en réseau au profit des victimes.

Ce qui représente environ 450 militaires formés entre 2020 et 2021.

La mobilisation des personnels de l'Éducation nationale

Face à la crise sanitaire et suite à l'annonce, le 12 mars 2020, par le Président de la République du confinement des élèves et des enseignants à compter du lundi 16 mars, l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale s'est mobilisé pour limiter et lutter contre les effets de la crise sanitaire auprès de la jeunesse mais aussi de façon plus générale dans la société.

De très nombreuses initiatives sont à souligner concernant les services départementaux de l'Éducation nationale. En tout premier lieu, on peut souligner un investissement exemplaire des enseignants dans la continuité pédagogique pour assurer malgré tout des apprentissages dans des circonstances difficiles : si les élèves n'ont pas eu accès à l'école durant plusieurs semaines, ils ont pu continuer à apprendre, via les espaces numériques de travail, via l'envoi de devoirs par voie postale, par distribution directe dans les boîtes aux lettres des domiciles, etc. Dès que cela a été possible, l'hybridation, certes complexe à monter, a été installée. Les personnels administratifs et de direction ont contribué à la continuité du fonctionnement de l'État en veillant au maintien de l'opérationnalité des structures scolaires, des versements de rémunération, des versements de bourses, etc.

En solidarité avec le système de soins et des forces de sécurité, des gardes d'enfants ont été organisées durant chaque phase de confinement. Enfin, les personnels de santé scolaire ont su faire preuve d'un engagement sans faille : dans sa dimension interministérielle (renforcement des équipes ARS, CPAM, volontariat dans les unités de soins, particulièrement en EHPAD, collecte de matériels [masques chirurgicaux de la crise H1N1 au moment où le département faisait face à un cruel déficit, blouses de laboratoire, feuilles plastiques pour fabriquer des visières]) que dans la garantie de la sécurité sanitaire aux personnels et aux usagers de l'école (ex : aspects hygiénistes en partenariat avec le CHU de Reims, vaccinations des personnels, tests salivaires ou antigéniques des élèves, contact tracing, astreinte de week-end, etc.).

Sur l'année scolaire 2020 / 2021 :

- 2 740 situations de contact tracing gérées par le service de santé scolaire ;
- 1 500 vaccinations de personnels de l'éducation nationale et des collectivités ;
- 42 946 tests réalisés pour 94 contaminations détectées.



L'État dans la Marne

La gestion de la crise sanitaire

France Relance : la préparation de la sortie de crise sanitaire

A l'été 2020 le Gouvernement a lancé un plan de relance d'une ampleur inédite de 100 Md€ reposant sur trois piliers: l'écologie et la transition énergétique, la compétitivité des entreprises et la cohésion des territoires. L'Union européenne, en complément, soutient ce plan à hauteur de 40 Md€.

L'objectif de ce plan de relance : relancer rapidement l'économie, avant même la fin de la crise sanitaire, tout en visant la décarbonation, la reconquête industrielle et le renforcement des compétences sur l'ensemble du territoire.

A titre d'exemple, **sur le volet écologie et transition énergétique**, les trois mesures phares suivantes ont été déployées dans la Marne (données à fin décembre 2021) :

- ◆ Prime à la conversion des agroéquipements : 321 bénéficiaires,
- ◆ Ma Prime Rénov' : 4 810 dossiers validés,
- ◆ Rénovation des bâtiments publics de l'État : 31 projets retenus, en plus de 5 bâtiments de collectivités locales.

Sur le volet compétitivité de l'économie, les dispositifs suivants notamment ont bénéficié à des entreprises marnaises :

- ◆ Aides France Num : 997 entreprises soutenues,
- ◆ Aides à l'export par Business France : 81 entreprises bénéficiaires,
- ◆ 80 entreprises lauréates d'un appel à projets (AAP).

Pour **favoriser la cohésion des territoires**, France Relance a notamment été décliné à travers les dispositifs suivants dans la Marne :

- ◆ 8 422 contrats d'apprentissage signés, avec versement d'une aide exceptionnelle,
- ◆ 9,3 M€ de DSIL Plan de Relance versés aux collectivités territoriales,
- ◆ 4 291 aides à l'embauche des jeunes.



La sécurité au quotidien

La lutte contre les vols par effraction

La cellule anti-cambriolage, groupe spécialisé au sein de la Sûreté Départementale, participe à des réunions régulières avec la Gendarmerie nationale permettant un échange rapide et constructif d'informations.

Les actions de prévention et de sensibilisation de la cellule anti-cambriolages ont pour but de faciliter l'échange d'informations, l'établissement de rapprochements, la mise en place d'actions communes et coordonnées entre les services de la police et de la gendarmerie. Dans la Marne, ses moyens d'actions sont :

- ▶ le soutien important de la Police Technique et Scientifique (PTS) avec les relevés de traces, tant papillaires que génétiques, sur les lieux de cambriolages. Efficacité de la PTS qui permet d'élucider des affaires qui ne l'auraient pas été sans cette assistance ;
- ▶ le maillage des secteurs par les diverses patrouilles (roulement, GSP, BAC, Section d'Intervention) et participation de la Sûreté Départementale par le biais des surveillances mises en place par le Groupe de Voie Publique ;
- ▶ le dispositif de la Participation Citoyenne sur les 3 circonscriptions de sécurité publique ;
- ▶ l'exploitation des données statistiques et cartographiques (cartographie opérationnelle de la ZSP mise à jour toutes les semaines avec créneaux horaires et géolocalisation de la Délinquance) ;
- ▶ le décalage des horaires de vacation de la brigade anti-criminalité en fonction des heures de commission des vols par effraction ;
- ▶ la poursuite du dispositif "Alerte Commerce" avec envoi de sms aux professionnels inscrits auprès des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) marnaises les prévenant d'un vol par effraction commis chez un commerçant, notamment bijouteries, pharmacie, bureaux de tabacs ;
- ▶ la partenariat avec les CCI de Reims et Epernay et Châlons-en-Champagne, pour leur rappeler des conseils de prévention ;
- ▶ les nombreux conseils dispensés par le référent sûreté, notamment auprès des commerçants.

VOLS PAR EFFRACTION	2019	2020	Evolution 2019/2020	10 mois 2021
Habitations	944	640	- 32,20 %	528
Locaux industriels et commerciaux	249	245	- 1,61 %	167
Autres lieux	340	291	- 14,41 %	215
Total VPE	1 533	1 176	- 23,29 %	910

La lutte contre les vols avec violences

Dans la lutte contre les vols avec violences, les actions mises en oeuvre par les forces de l'ordre sont les suivantes :

- Demande de réquisition systématique au parquet sur les vols avec violences de téléphones portables ;
- Vérification systématique d'une possibilité de géolocalisation des téléphones portables lors des vols avec violences : en cas de flagrant délit, les équipages de voie publique ont consigne de demander immédiatement au CIC de géolocaliser le téléphone portable de la victime si les conditions sont réunies ;
- Instructions données aux effectifs du service des plaintes de demander systématiquement à la victime les possibilités de géolocalisation de son téléphone ;
- L'exploitation des données statistiques et cartographiques (cartographie opérationnelle de la ZSP mise à jour toutes les semaines avec créneaux horaires et géolocalisation de la Délinquance) par la hiérarchie service de voie publique (SVP), en lien avec le bureau de police, permet ainsi une prise en compte en temps réel de la problématique et une adaptation rapide des équipes. Cette stratégie a permis de donner une réponse ciblée notamment au problème de la délinquance visant les étudiants (vols violence) qui s'est très nettement atténuée.

VOLS AVEC VIOLENCES	2019	2020	Evolution 2019/2020	10 mois 2021
Vols à main armée	7	3	- 57,14 %	5
Vols avec violence avec arme	36	20	- 48,89 %	20
Vols avec violence sans arme	519	347	- 33,14 %	239

La lutte contre les stupéfiants

La loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice modifie l'article L.3421-1 du code de la santé publique pour étendre la procédure de l'amende forfaitaire délictuelle (AFD) au délit d'usage illicite de stupéfiants.

Dès le 16 juin 2020, la Marne a fait partie d'une expérimentation relative à la création d'une amende forfaitaire délictuelle pour réprimer la simple consommation de produits stupéfiants dans le cadre des procédures de flagrance. Ce nouveau mode de constatation est une simplification et un gain de temps pour l'officier de police judiciaire (OPJ) qui peut constater le délit en mobilité et immédiatement sans retour à l'unité.

Pour la mise en œuvre nationale du 1er septembre 2020, la compagnie de gendarmerie de Reims a mis en place 3 contrôles d'opération anti-délinquance « AFD » sur les communes de Thillois, Muizon et Fismes de 15h00 à 19h00.

Quelques opérations menées en 2021, dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, par la gendarmerie et la police nationales :

- ▶ Trafic international de stupéfiants - SR REIMS - SR NANCY - saisie de 584 kg de résine de cannabis le 25 janvier 2021,
- ▶ Démantèlement d'un point de deal au quartier du Hamois à Vitry-le-François le 16 mars 2021,
- ▶ Interpellation d'auteurs de détention, acquisition, usage, offre ou cession de stupéfiants à Châlons-en-Champagne le 27 mars 2021,
- ▶ Démantèlement d'un trafic de stupéfiants à Châlons-en-Champagne le 28 avril 2021,
- ▶ Démantèlement d'un réseau de trafiquants de stupéfiants à Reims le 8 juin 2021.



Saisie de 584 kg de résine de cannabis le 25 janvier 2021

Focus
chiffré
AFD

En 2020 : 108 AFD stupéfiants constatées en secteur gendarmerie
69 AFD stupéfiants constatées en secteur police

En 2021 : 262 AFD stupéfiants constatées en secteur gendarmerie
320 AFD stupéfiants constatées en secteur police



L'État dans la Marne

La sécurité au quotidien

La sécurisation de la RN4

Dans une perspective de sécurisation de la RN4 et de lutte contre les vols de fret sur cet axe de circulation emprunté par de nombreux transports routiers, les services de gendarmerie et de l'État ont initié fin novembre 2020 une action partenariale et interdépartementale qui se décline ainsi :

- ✓ Densification de la présence au sol sur la zone de Perthes et Sapignicourt avec a minima 3 contrôles hebdomadaires interdépartementaux (Marne, Haute-Marne, Meuse) bénéficiant du renfort des détachements à résidence des escadrons de gendarmerie mobile de Chaumont et de Revigny-sur-Ornain ;
- ✓ Centralisation du renseignement criminel multisources (sécurité publique générale, police de la route, force républicaine de sécurité, compte-rendu de police judiciaire...) autour d'un point d'entrée unique (brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires 52) ;
- ✓ Action judiciaire coordonnée par la section de recherche de Reims et impliquant toutes les unités judiciaires (section de recherche, groupe interministériel de recherche, brigades de recherches des compagnies locales) ;
- ✓ Appui aux autres administrations : à titre d'exemple, au printemps 2021, démantèlement d'une casse illégale avec la DREAL.

Création d'un Territoire de Sécurité Urbain et Rural (TSUR) sur un bassin de population regroupant 313 communes et 176 306 habitants, au croisement de trois départements traversés par la RN4.

Le 26 juillet 2021, le Premier ministre Jean Castex a signé la charte d'engagement du TSUR.

Dès les trois premiers mois d'expérimentation, une baisse significative des faits d'appropriation, et notamment des vols de fret a été constatée.



26 juillet 2021



L'État dans la Marne

La sécurité au quotidien

La prévention du terrorisme

Le plan Vigipirate est toujours actif sur l'ensemble du territoire, placé au niveau « sécurité renforcée – risque attentat » depuis le 19 juin 2021. Ce plan insiste à nouveau sur la vigilance dont chacun doit faire preuve. Il met particulièrement l'accent sur la sécurité des grands espaces de commerce, lieux de rassemblement, sites touristiques, transports publics et grands événements.

Afin de mettre en œuvre ces consignes de vigilance, divers supports sont accessibles à tous :

- le plan « Faire face ensemble » à destination du grand public ;
- des affiches de sensibilisation sur la conduite à tenir en cas de suspicion de comportement suspect ou de survenue d'un attentat ;
- des fiches « réflexes » de recommandations et de bonnes pratiques à adopter face à la menace terroriste ainsi que des guides pratiques pour informer citoyens et professionnels de différents secteurs d'activité ;
- des fiches de procédures sur la sécurisation des établissements et des manifestations, portées à l'attention particulière des maires et exploitants.



L'ensemble de ces outils est téléchargeable sur :
<http://www.sgdsn.gouv.fr/>

Au niveau local, la déclinaison de chaque posture Vigipirate se traduit par une diffusion de consignes et d'outils auprès des maires, des exploitants d'établissements ainsi que des différents acteurs concernés.

Concernant les forces de l'ordre, certaines mesures sont accentuées et requièrent une vigilance accrue en matière de lutte contre le terrorisme :

- ▶ analyse, préconisations et prescriptions à destination des organisateurs d'événements ;
- ▶ coordination de l'action de la Police nationale avec d'autres partenaires (polices municipales, militaires de la section « Sentinelle », etc.) lors de grands événements ayant lieu en dehors des périodes de confinement (foire de Châlons-en-Champagne, Habits de Lumière à Épernay, marché de Noël à Reims, etc.) ;
- ▶ renforcement des contrôles dans les gares routières et ferroviaires conformément aux directives nationales ;
- ▶ détection et suivi des individus présentant des signes de radicalisation ou signalés comme susceptibles de l'être ;
- ▶ sensibilisation à la radicalisation dispensée par le chef du service départemental du renseignement territorial auprès des partenaires et responsables d'activités sensibles ;
- ▶ levée de doute systématique et exploitation complète de toute communication relative à un comportement suspect ;
- ▶ formations et entraînements réguliers des équipages spécialisés.

La prévention et lutte contre les violences faites aux femmes

L'année 2021, axée sur la prévention des violences et l'accompagnement de communes dans la mise à disposition de logements d'urgence pour les victimes de violences conjugales.

L'année 2021 a permis de concrétiser l'élaboration initiée par la délégation départementale aux droits des femmes (DDFE), d'un outil d'envergure nationale, de sensibilisation et de détection des violences au sein du couple, intitulé ERA, et présenté officiellement le 25 novembre, à l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes. Cet outil à destination de professionnels travaillant auprès d'un public âgé de 14 ans ou plus et de victimes, a été créé dans la Marne mais se décline sur l'ensemble du territoire national. Celui-ci est disponible en version matérialisée, pour 500 professionnels du département, et en version dématérialisée. De nombreux professionnels ont fait part de leur intérêt et de la plus-value d'un tel outil dans leurs actions de sensibilisation et de repérage des violences conjugales.



La concrétisation d'initiatives novatrices de collectivités territoriales, en lien avec les services de l'État. Il s'agit de la mise à disposition de logements pour mettre à l'abri de victimes de violences conjugales domiciliées sur l'arrondissement concerné. Deux initiatives ont ainsi été recensées et portées par les communes de Bagnaux et de Sermaize-les-Bains. Elles répondent à un besoin d'accès à l'hébergement d'urgence des victimes de violences en milieu rural identifiée lors du Grenelle contre les violences conjugales en novembre 2019. Sous l'autorité du préfet, la DDFE de la Marne accompagne ces communes dans la concrétisation de leur projet et est chargée de coordonner le parcours d'accompagnement des victimes, dès leur orientation, en lien avec les acteurs locaux, les services de l'État, le SIAO/115 et le CIDFF 51. Ces hébergements viennent ainsi compléter les 44 hébergements d'urgence dédiés aux victimes de violences conjugales et gérés par la SIAO/115. L'accès effectif à ces logements est prévu sur le 1^{er} semestre 2022. D'autres communes ont fait part à la DDFE de leur souhait de mettre à disposition des logements communaux pour les victimes de violences conjugales.



Inauguration du logement d'urgence mis à disposition à Bagnaux le 25 novembre 2021

En 2021, la Marne dispose de 44 hébergements d'urgence dédiés aux femmes victimes de violences conjugales, en hausse depuis 2020 depuis l'appel à projet national issu du Grenelle contre les violences conjugales qui a permis l'ouverture de 10 places supplémentaires sur les deux dernières années.



L'État dans la Marne

La sécurité au quotidien

La création de la Maison de Confiance et de Protection des Familles (MCPF)

La gendarmerie nationale se dote d'une nouvelle structure à destination des victimes de violences intrafamiliales.

Cette structure constitue **un point d'entrée unique**, visible et identifiable par tous les partenaires dans le domaine des violences intrafamiliales. C'est également **une structure d'appui** au bénéfice des unités territoriales afin de garantir une parfaite gestion des situations de violences plus complexes et sensibles. Elle est dotée d'une **véritable capacité d'action et de coordination** en matière de prévention et suivi des victimes.

Les thématiques prioritaires des maisons de confiance et de protection des familles sont les violences intra-familiales, la discrimination, le racisme et l'antisémitisme, la prévention de la radicalisation, les addictions rentrant dans le champ pénal, les usages numériques à risque.

A ce titre les militaires concernés doivent recevoir une habilitation judiciaire, être formés aux auditions de mineurs, participer aux stages « expertise des mécanismes VIF » et aux stages « policier formateur anti drogue » (PFAD).



Inauguration de la Maison de Protection des Familles le 10 mars 2021

En 2021 en zone gendarmerie :

- ▶ 217 coupons-violence remis
- ▶ 17 téléphones grave danger
- ▶ 3 bracelets anti-rapprochement

Journée rapprochement forces de l'ordre /population le 09 octobre 2021 à Vitry-le-François en partenariat avec le service de prévention de la Sauvegarde de la Marne.

L'action est proposée au cœur de la ville de Vitry-le-François et est ouverte à toute la population. L'objectif est de permettre aux jeunes et aux familles des quartiers prioritaires de Vitry-le-François d'avoir accès aux stands de prévention. Une communication a été réalisée en amont de l'opération. Pendant l'événement les éducateurs de la Sauvegarde se sont rendus dans les quartiers pour informer les jeunes et la population sur l'action en cours et ont aiguillé les jeunes vers les stands.

La sécurisation de la filière Champagne

Enjeu majeur de sécurité publique pour la compagnie de gendarmerie d'Épernay et le groupement départemental de gendarmerie de la Marne, la sécurisation de la filière champagne est une préoccupation importante des unités de la circonscription au cours du second semestre (Plan Champagne).

Les efforts en termes de prévention de la délinquance sont renforcés **au cours de la période des vendanges**. L'afflux massif de saisonniers réclame un accroissement des opérations de contrôles, de plusieurs semaines avant la récolte à plusieurs semaines après. En 2020, un survol d'hélicoptère a permis de cartographier toutes les installations « sauvages ». Ces dernières ont été systématiquement contrôlées sur place et évacuées si nécessaire en lien avec les communes. Pendant les vendanges, une opération anti-délinquance est organisée chaque semaine en complément de la recrudescence des services de prévention de proximité organisés avec l'appui de la réserve opérationnelle et des gendarmes mobiles des escadrons de la région. Enfin, des cavaliers de la garde républicaine ont assuré directement la sécurisation des travaux dans les vignes. En 2021, des services en VTT électriques ont été également mis en place en complément. Face au phénomène de vols de raisins, des services de surveillance discrète nocturnes sont réalisés plusieurs fois par semaine.

Par ailleurs, l'action de la gendarmerie est largement orientée en faveur de la filière **au cours du dernier trimestre 2020 pour prévenir le phénomène des vols dans les celliers de champagne**. En parallèle des actions de communication pour alerter les professionnels face à ce risque (avec conseils des correspondants sûreté sur site si besoin), un service de contrôle de zone est organisé trois nuits par semaine. Il est composé à la fois d'une surveillance ostensible des communes viticoles et d'un dispositif discret de surveillance/interpellation sur une commune choisie parmi les cibles régulières.

Pour faire face aux nouvelles menaces et actualiser la réponse de la gendarmerie dans le cadre des menaces visant la filière champagne, un travail de réflexion vient d'être lancé en partenariat avec la réserve citoyenne pour éditer un **Plan Champagne 2.0**.

Focus
chiffré

- 45 patrouilles de la GR en 2020 pour 937 vendangeurs contrôlés, 2 fiches de recherches exécutées ;
- Entre 2019 et 2020 : nombre de faits (commis + tentatives) de vols de celliers divisé par 2 (56 -> 31) ;
- 1 auteur interpellé pour vol dans un cellier en 2020, plusieurs mises en fuite de malfaiteurs en action en 2020 (dont 2 avec récupération d'une partie de la marchandise) ;
- 28 interventions pour des installations illicites en 2021 sur la CGD Épernay (vendanges) ;
- 17 faits de vols de raisins déclarés en 2021.





Le bilan 2020-2021 de l'accidentologie marnaise

En 2021, 24 personnes ont perdu la vie sur les routes marnaises, contre 29 personnes en 2020, et 39 en 2019.
Faire prendre conscience des dangers de la route reste un enjeu majeur.

L'année 2020 est marquée par l'impact des confinements et du contrôle de leur respect, induits par la crise sanitaire. Aussi, du fait du caractère atypique de 2020, l'année 2019 est prise comme année de référence pour les chiffres de la sécurité routière.

Il est à noter que l'année 2021 a encore connu des restrictions de déplacement qui ont influencé ce résultat.

	2019	2020	2021*	Evolution 2019 / 2021
Accidents	485	403	530	+ 9,28 %
Tués	39	29	24	- 38,46 %
Blessés	623	481	643	+ 3,2 %
Hospitalisés	184	136	158	- 14,13 %

L'année 2021 est l'année où la mortalité est la plus faible sur ces dix dernières années.

Les principaux facteurs recensés dans les accidents mortels en 2021 sont les suivants :

- ★ l'alcool, présent dans 6 accidents mortels ;
- ★ la vitesse excessive, à l'origine de 5 accidents mortels ;
- ★ l'usage de stupéfiants pour 3 accidents mortels.

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE****

L'aménagement du territoire et le développement durable

La contractualisation et planification au service de la transition écologique

La revitalisation des territoires s'appuie sur plusieurs piliers complémentaires, comme l'élaboration de Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) qui permettent aux territoires d'agir pour la relance et la transition écologique, et l'élaboration de schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), outils de planification locale au service de l'aménagement durable.

Afin d'accompagner les collectivités dans la définition de leur stratégie territoriale, la direction départementale des territoires (DDT) et le conseil départemental ont engagé à l'automne 2021 une démarche participative autour des paysages de l'énergie pour éclairer les décisions à venir des différents acteurs en matière d'implantation des infrastructures de production d'énergie renouvelable. Cet Atlas des paysages de l'énergie, sans portée réglementaire, permettra d'inscrire la dynamique paysagère dans la conception et l'installation des projets et les stratégies/objectifs d'aménagement du territoire comme les PLUi pour intégrer les installations de production d'énergie dans le patrimoine bâti et non bâti, naturel, culturel, historique et économique. Il associera dans la concertation tous les acteurs concernés.

À ce jour, les contrats des **sept PTRTE marnais** ont été signés :

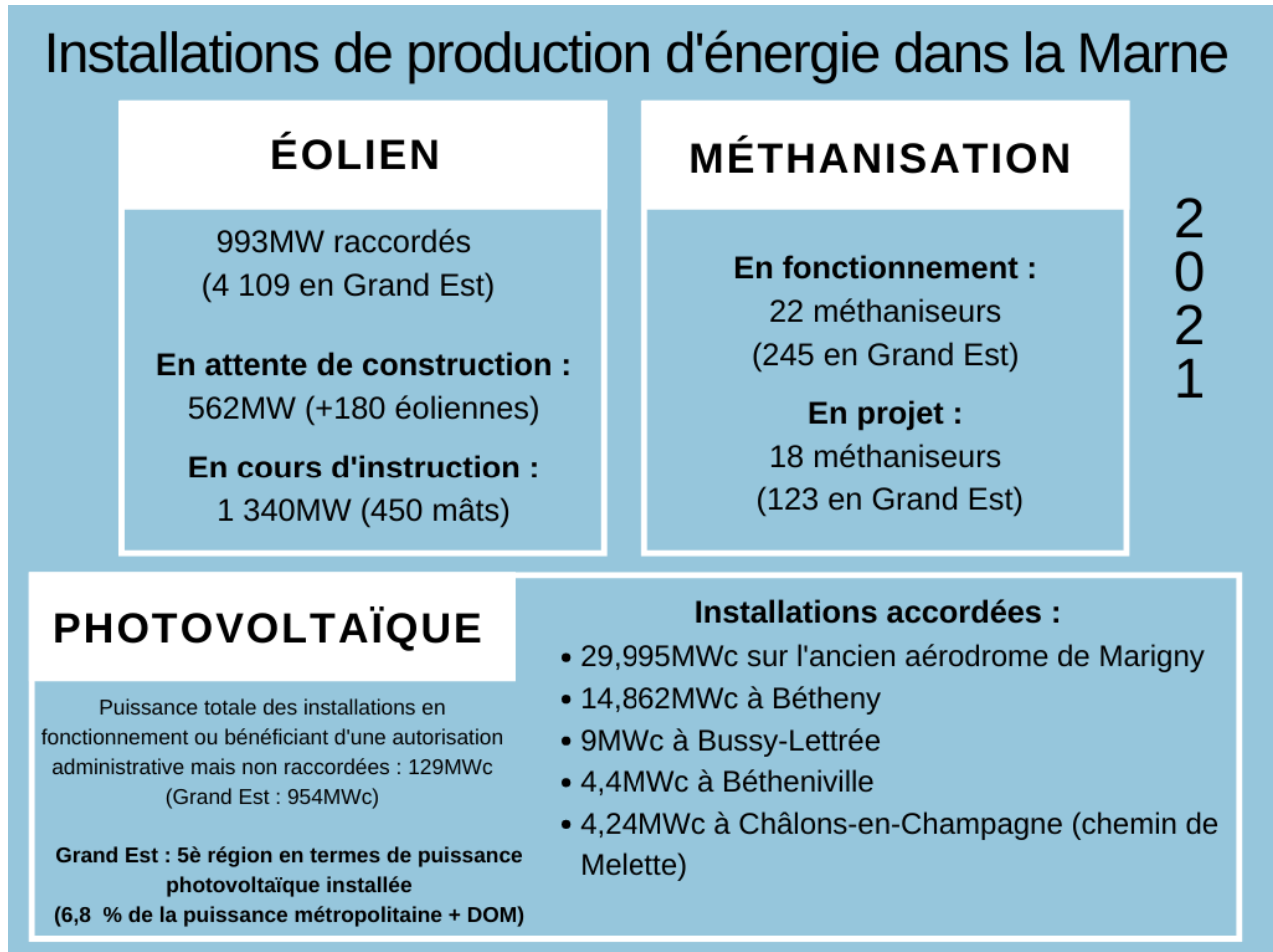
- Grand Reims,
- Pays d'Épernay Terres de Champagne,
- PÉTR de Brie et Champagne,
- PÉTR du Pays de Châlons,
- Communauté de communes de l'Argonne Champenoise,
- Communauté de communes de Vitry, Champagne et Der,
- Communautés de communes Côtes de Champagne et Val de Saulx (4CVS) et Perthois, Bocage et Der.

4 PLUi sont engagés :

- ▶ Communauté de communes Perthois, Bocage et Der (25 communes),
- ▶ Communauté de communes Moivre et Coole (28 communes),
- ▶ Communauté de communes Région de Suippes (16 communes),
- ▶ Communauté d'agglomération Saint Dizier, Der et Blaise accompagné par la DDT52 (10 communes sur la Marne).

Les cartographies PTRTE et PLU(i) sont disponibles en annexe, pages 65 et 66.

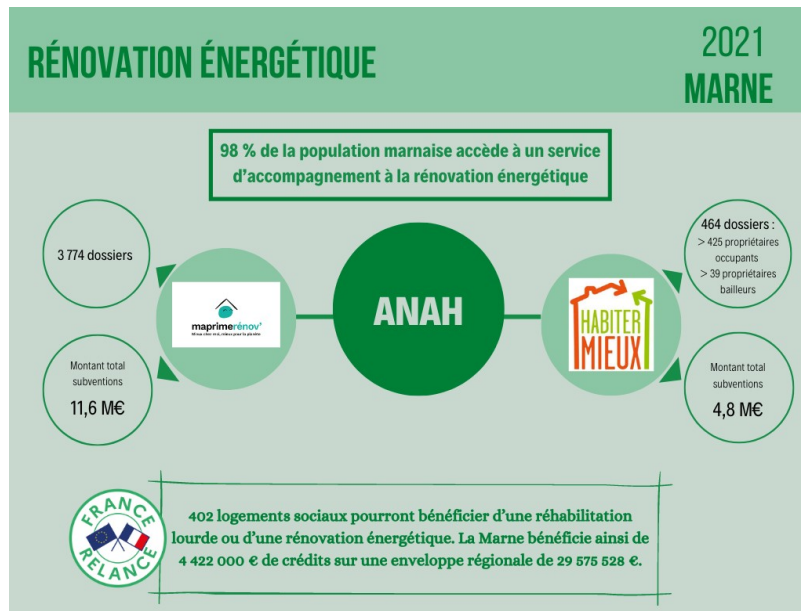
En outre, la DDT anime le pôle départemental des énergies renouvelables, qui réunit les représentants techniques et politiques de différents acteurs (porteurs de projets, collectivités locales, services techniques de l'État, profession agricole, mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne). Il vise à améliorer en amont la qualité des projets et en particulier leur intégration dans l'environnement et permettre la plus grande transparence à l'ensemble des acteurs.



La rénovation énergétique : un enjeu au cœur de l'action publique locale

L'ancienneté du parc de logements sur le territoire marnais conduit à des actions contre la précarité énergétique et l'habitat indigne ou très dégradé.

En 2021, le rythme des dossiers de demandes de financement instruits par la DDT, délégation locale de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), en faveur de la rénovation énergétique est resté soutenu.



En 2021, le comité de pilotage du plan de rénovation énergétique des bâtiments piloté par la DDT est devenu le comité de pilotage local du service d'accompagnement à la rénovation Énergétique constituant l'espace d'échanges entre l'ensemble des parties prenantes et d'informations propice à la structuration des territoires.

4 territoires couvrant 13 intercommunalités (près de 98 % de la population marnaise) ont été retenus pour la mise en place de ce service d'accompagnement.

Chaque territoire propose des missions d'information et de conseil à destination des ménages, des copropriétés et du petit tertiaire, ainsi qu'un accompagnement dans la mise en œuvre des projets de rénovation.

La DDT accompagne les territoires dans leurs actions de rénovation énergétique, en concluant avec les collectivités locales des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) adaptées aux divers contextes. 6 OPAH sont ainsi actives dans la Marne.

2021 a vu la mise en œuvre à Reims au sein du quartier Orgeval d'une « OPAH – copropriétés dégradées » visant à intervenir sur 4 copropriétés. Le coût total des travaux sur les parties communes est estimé à 7,4 millions d'euros avec une prise en charge par l'ANAH de 6,64 millions d'euros.

8 OPAH sont en cours de montage, ce qui permettrait d'agir sur l'ensemble du département en 2022.

La cartographie OPAH est disponible en annexe, page 64.



Le dispositif permet aux propriétaires de réaliser des travaux de rénovation énergétique pour améliorer le confort de leur logement, mais aussi pour réduire leur facture énergétique tout en agissant positivement sur le climat en rejetant moins de gaz à effet de serre.

Avec France relance, MaPrimeRénov' devient la principale aide de l'État pour la rénovation énergétique. Elle est désormais ouverte à tous les propriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils soient occupants ou bailleurs, ainsi qu'à tous les copropriétaires.

Son objectif : financer la rénovation de 400 000 à 500 000 logements par an. Le programme bénéficie pour cela d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 2 milliards d'euros pour 2021 et 2022.

Dans la Marne, à fin décembre 2021, 4 810 dossiers ont été validés, représentant 63M€ de travaux de rénovation estimés.



L'intervention de l'État dans la maîtrise de l'utilisation du foncier

Le foncier en général, et agricole en particulier, est exploité dans le cadre d'échanges entre acteurs économiques et dans une logique de marché. Néanmoins, le préfet assure une régulation, en veillant au respect de règles qui limitent la libéralisation du processus.

Pour exploiter une parcelle agricole, un titre (Acte de propriété, bail), et une autorisation d'exploiter délivrée par l'État sont nécessaires. Cette autorisation est instruite par la DDT au regard du schéma directeur régional des exploitations agricoles. Au travers de ce schéma, l'État priorise les demandes d'autorisation d'exploiter lorsqu'il y a plusieurs demandeurs pour exploiter la même parcelle en privilégiant certains types d'exploitations (Jeunes Agriculteurs, exploitation familiale ayant une taille moyenne, etc.) en leur accordant l'autorisation d'exploiter et en opposant un refus aux autres. Toutes les demandes concurrentes sont présentées en commission départementale d'orientation agricole, présidée par le préfet.

La maîtrise de l'utilisation du foncier agricole passe aussi par la maîtrise de la préservation des espaces. Il convient de considérer les conséquences négatives des projets sur l'économie agricole des territoires. L'enjeu est de parvenir à une consommation raisonnée des espaces et un moindre impact sur les filières agricoles, en cherchant à éviter, réduire et compenser les impacts. Ainsi, les projets prélevant une surface supérieure ou égale à 5 hectares, qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, peuvent avoir des conséquences importantes sur l'économie agricole doivent faire l'objet d'une étude préalable de compensation agricole.

Afin de préserver la diversité des productions agricoles dans la Marne, le préfet a décidé en 2021 de diminuer à 3 ha le seuil imposant la présentation d'une étude préalable de compensation agricole. La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) émet des avis concernant la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole, les études préalables de compensation agricole et participe ainsi à la lutte contre l'artificialisation des sols.

1 avis rendu par le préfet pour l'étude préalable de compensation agricole relative au projet de Loisy-sur-Marne, projet hybride d'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sommet et de 6 éoliennes



En 2019, 435 demandes d'autorisation d'exploiter ont été déposées concernant 15 300 ha de terres et 222 ha de vignes. En 2020, on dénombre 369 demandes pour 15 399 ha de terres et 239 ha de vignes. A noter que la mission a été suspendue 100 jours en 2020 à cause de la crise sanitaire.

CDPENAF : 83 dossiers examinés au titre des autorisations d'urbanisme dont 6 défavorables. 11 documents d'urbanisme et demandes de dérogation examinés dont 3 défavorables. 1 étude préalable de compensation agricole examinée.



Les actions d'accompagnement des territoires

En 2021 : Les sites industriels du département ont fait l'objet de 320 contrôles par l'inspection des installations classées.

A la suite des accidents Lubrizol en 2019 et de Beyrouth en 2020, des actions spécifiques de contrôles ont été réalisées en 2021 :

- contrôle des établissements proches des sites SEVESO, afin d'apprécier leur activité et évaluer les risques d'effets dominos en cas d'accident ;
- activation des plans d'urgence internes aux sites à risques en dehors des heures ouvrées ;
- contrôle des unités stockant des ammonitrates.

L'inspection continue d'accroître son volume de contrôle (+ 15 % par rapport 2019) en concentrant ses actions dans les domaines de la protection des personnes et de l'environnement :

- surveillance des prélèvements et des rejets « eau », et notamment prise en compte des périodes de sécheresse ;
- surveillance des rejets « air » : focus sur les installations consommant de la biomasse, émetteurs de poussières ;
- parcs éoliens : mise en place de mesures suite aux mortalités d'espèces protégées.

La DREAL a accompagné le Conseil départemental dans la labellisation « sites clés en main » obtenue en septembre 2021 pour la ZAC de Vatry. Elle poursuit avec la DDT son soutien au Département dans une démarche visant l'instauration d'un schéma global d'implantation écologique, permettant de concilier le développement de la zone d'activité et sa richesse environnementale.

En matière de transport et d'aménagement du territoire, la DREAL anime les réflexions destinées à pérenniser les lignes du réseau de fret ferroviaire capillaire, qui sont utilisées principalement par les acteurs économiques et présentent pour certains un caractère essentiel pour leur activité (silos céréaliers, industriels (cimentier, sidérurgie, carrières, etc.). Ce réseau est en mauvais état et souffre depuis de nombreuses années d'une insuffisance de maintenance et d'investissements. L'évaluation des travaux de régénération à 10 ans, bien plus élevée que celle des travaux sur la période précédente, va conduire à faire des choix délicats et des priorisations avec les cofinanceurs locaux.



La DREAL se mobilise pour la mise en œuvre du plan de relance dont presque un tiers des crédits sont consacrés à la transition énergétique et écologique. Ce plan permet d'accélérer des actions, notamment pour la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment, la transition énergétique dans l'industrie, les travaux d'infrastructures de transport, le développement de mobilités moins émettrices de gaz à effet de serre, un aménagement moins consommateur d'espaces.

La mise en œuvre des réformes prioritaires définies par le gouvernement : rénovation énergétique des logements, création d'aires protégées, création de pistes cyclables, mise en place d'une zones à faible émission pour la qualité de l'air sur le Grand Reims, etc.) est un autre axe important sur lequel les équipes de la DREAL s'investissent tout particulièrement.



Le renforcement de l'attractivité des territoires ruraux

L'État s'est doté d'un plan d'action interministériel destiné notamment à renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Cette feuille de route constitue l'agenda rural qui doit permettre, en lien avec les collectivités locales, de faire des territoires ruraux des fers de lance de la transition écologique, sans négliger l'amélioration de la vie quotidienne de leurs habitants.

En lien avec cet agenda rural et le plan de relance, plusieurs mesures ont été financées dans le département. Ainsi, l'accent a été mis sur le soutien à l'alimentation locale à travers le financement des projets alimentaires territoriaux (PAT) du parc naturel régional de la Montagne de Reims et celui émergent de Vitry-le-François, qui ont bénéficié respectivement d'une subvention à hauteur de 108 900€ et 90 173€. De plus, avec la même visée de promotion des circuits courts et des produits locaux, le volet agriculture du plan de relance a permis le versement d'aides à l'investissement pour les cantines scolaires de trois communes: Suippes, Montmirail et Épernay.

En matière de lutte contre l'artificialisation des sols, le dispositif fonds friches du plan de relance a permis de financer la requalification d'espaces artificialisés pour éviter la consommation de nouvelles parcelles. Dans ce cadre, à titre d'exemple, la commune rurale de Vienne-le-Château a reçu une subvention pour son projet de transformation du site de l'ancienne usine ALBEA.

Au-delà de la labellisation des espaces France Services, d'autres mesures phares de l'agenda rural ont été déclinées dans la Marne comme le déploiement des "cordées de la réussite" dans les lycées et campus connectés ou le soutien à la mobilité des jeunes avec des simulateurs de conduite ou des dispositifs de prépa-code.



Focus
chiffré

- 14 maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) ouvertes en 2021; 4 projets d'ouverture en 2022,
- 30 conseillers numériques recrutés pour rejoindre des associations, collectivités territoriales, un centre social ou un PETR.



Pour vos démarches du quotidien,
nos agents vous accueillent à moins
de 30 minutes de chez vous !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

france-services.gouv.fr



L'État dans la Marne

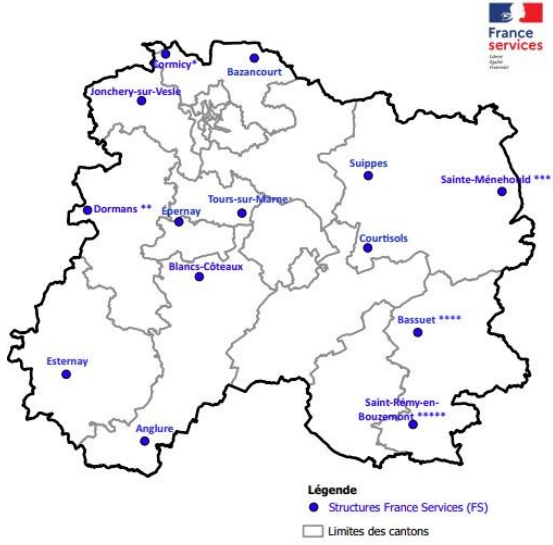
L'aménagement du territoire et le développement durable

Les espaces France Services

En avril 2019, le Président de la République annonçait la création des espaces France Services, lieux dédiés à faciliter les démarches administratives des citoyens sur tout le territoire en priorité dans les petites centralités des zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter a minima les services de l'État ou de partenaires de l'État suivants :

- ▶ La Direction générale des finances publiques,
- ▶ Le ministère de l'Intérieur,
- ▶ Le ministère de la Justice,
- ▶ La Poste,
- ▶ Pôle emploi,
- ▶ La Caisse nationale des allocations familiales,
- ▶ L'assurance maladie (CPAM),
- ▶ L'assurance retraite,
- ▶ La mutualité sociale agricole (MSA).



* FS de Cormicy : 1 antenne à Villers-Franqueux
 ** FS de Dormans : 3 antennes à La Chaussée de Damery, Châtillon-sur-Marne et Montmort-Lucy
 *** FS de Sainte-Ménéhould : 3 antennes à Givry-en-Argonne, Viemme-le-Château et Ville-sur-Tourbe
 **** FS de Bassuet : 2 antennes à Sermaz-le-Bains et à Rargny-sur-Saulx
 ***** FS de Saint-Rémy-en-Bouzemont : 1 antenne à Thiéblemont-Faremont

Par circulaire ministérielle du 8 juin 2020, la Marne s'est vu attribuer un objectif de **25 structures France Services** à labelliser. D'espaces ruraux très faiblement peuplés (l'Argonne au Nord-Est, qui peut compter dans certaines communes moins de 2 habitants au km²) aux aires urbaines très densément peuplées (Reims : 3 885 habitants au km²), la démographie particulière prédispose la Marne à mettre en place des espaces France Services.

Le département compte, en décembre 2021, 14 espaces France Services labellisés :

- ✔ Arrondissement de Reims : 3
- ✔ Arrondissement d'Épernay : 6
- ✔ Arrondissement de Châlons-en-Champagne : 3
- ✔ Arrondissement de Vitry-le-François : 2

La poursuite du déploiement des espaces France Services dans le département constitue l'une des actions intégrées au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

L'action de l'État dans les territoires



Un soutien constant de l'État au service des projets structurants du territoire

En 2021, dans une dynamique interdépartementale, les acteurs du développement local et les services de l'État ont accompagné les projets de l'aéroport de Vatry et du lac du Der.

Inscrit en bonne place dans la feuille de route interministérielle du préfet de la Marne, le développement de l'**aéroport de Vatry** et de la zone d'activités mobilise l'ensemble des services de l'État ainsi que les membres du corps préfectoral.

L'activité « fret » a été multiplié par 10 en 2 ans, entre 2019 et 2021 ; l'année 2020 a été une année charnière marquée par l'essor du e-commerce et par l'activité liée à la crise sanitaire (environ 3 000 tonnes de matériel sanitaire ont transité par l'aéroport). L'engagement permanent du préfet et des services aux côtés du conseil départemental assurera la place de Vatry sur le podium des plateformes « hub de fret » de premier plan sur le territoire national, gage de créations d'emplois et d'infrastructures au bénéfice des marnais et des marnais.



*Accueil par le directeur général de l'Aviation Civile dans les locaux de l'aéroport de Vatry
19 octobre 2021*



Joyau du patrimoine touristique et du patrimoine naturel local (dont la renommée dépasse nos frontières nationales), le **lac du Der-Chantecoq** est l'objet de nombreuses collaborations entre les services de l'État et les élus du territoire.

Le préfet de la Marne a présidé, le 26 octobre 2021, le 1er comité interdépartemental de gestion du lac du Der-Chantecoq, réaffirmant ainsi toute la place qu'occupe le lac et ses environs dans le développement économique, touristique et écologique des territoires. Le comité associait les services de l'État de la Marne et de la Haute-Marne, et s'est tenu en présence des 2 préfets.

L'État a accompagné les professionnels du tourisme en amont de la saison estivale 2021 (le parc gonflable nautique AquaDer et la location de trottinettes électriques tout-terrain ont connu un franc succès) et continuera de les accompagner afin de préparer la saison estivale 2022 et, plus largement, les grands projets structurants qui permettront à la zone géographique du Der de « faire territoire » (implantation d'un hôtel et de nouvelles structures commerciales sur la station nautique de Giffaumont-Champaubert, création d'un « foot-golf », lancement de la saison touristique avec le festival « Moov'au Der »).

Une implication constante des services de l'État pour accompagner la filière viticole

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID19, la sous-préfecture d'Épernay a été particulièrement mobilisée et à l'écoute des instances viticoles, en 2020 comme en 2021.

Dans le cadre de la préparation des travaux de relevage, de palissage et de vendanges, la filière Champagne, en lien avec les services de l'État, a élaboré un guide de préconisations sanitaires comportant un panel de mesures sanitaires applicable dans le cadre de l'hébergement des saisonniers, du transport, de la restauration ou du travail dans les vignes.

Outre les échanges réguliers de M. le préfet avec les 3 instances viticoles, Mme la sous-préfète d'Épernay a animé plus d'une dizaine de réunions, ces deux dernières années, avec, entre autres, des représentants des instances viticoles, de l'association des maires de la Marne, de Pôle Emploi, de la MSA, de la DDETSPP, de la DT-ARS et de la DDT.

De plus, ces différentes réunions ont également permis, outre les questions sanitaires, d'évoquer les difficultés rencontrées par les professionnels. En effet, l'année 2021 a été particulièrement difficile, notamment à cause des aléas météorologiques (grêles, événements orageux, échaudage) et des maladies de la vigne (mildiou, oïdum, botrytis).

- Élaboration de guides de préconisations sanitaires pour la filière Champagne ;
- Différents échanges et collaboration de chacun pour que les vendanges se déroulent dans les meilleures conditions possibles ;
- Actions de lutte contre le travail dissimulé, menées notamment par les forces de l'ordre.



Coopérative vinicole de Troissy : tournée des vendanges

Plus d'une dizaine de réunions avec les instances viticoles, et de nombreux échanges téléphoniques ou par courriel.



Opération de sécurisation à Ay-Champagne



L'État dans la Marne

L'action de L'État dans les territoires

Un État de proximité

L'État est au cœur des préoccupations des territoires. Dans ce cadre, les sous-préfets d'arrondissement sont les interlocuteurs privilégiés des élus.

A ce titre, ils ont assuré au quotidien la gestion des projets essentiels dans les territoires, tels que :

- le pilotage du déploiement local des centres de vaccination ;
- l'animation de groupes de travail sur les métiers en tension ;
- le suivi territorialisé des mesures du plan France Relance ;
- l'animation d'un groupe de travail sur les circuits courts.



*Centre de vaccination René Tys (Reims)
Jacques Lucbéreilh, sous-préfet de Reims
14 mai 2021*



*Nobel Plastiques (Marolles)
#France Relance
Josiane Chevalier, préfète de région,
et Jean-Philippe Fons, sous-préfet de
Vitry-le-François
3 décembre 2021*



*Inauguration de la structure France Services
de Courtisols
Emile Soumbo, secrétaire général, sous-préfet
de Châlons-en-Champagne
15 octobre 2021*



*Centre de vaccination (Épernay)
Emmanuelle Guénot, sous-préfète d'Épernay
19 avril 2021*

La formation des élus face à l'augmentation des atteintes à leur personne

Les élus et plus particulièrement les maires et leurs adjoints, premiers maillons de l'autorité républicaine, font l'objet d'une violence en constante augmentation.

Pour la Marne, le phénomène des violences connues à l'égard des élus est contenu, cependant 12 élus en zone gendarmerie ont fait l'objet de violences depuis le 1^{er} janvier 2021 (12 en 2020).

Face à ce phénomène, la gendarmerie s'est engagée à leurs côtés en leur proposant une offre de formation dénommée « gestion des incivilités ».

Développée par la cellule nationale de négociation (CNN) du GIGN, la formation à la « gestion des incivilités » a été dispensée en 2021 par les négociateurs régionaux au profit des élus volontaires.

D'une durée de 3h00, les négociateurs du département ont ainsi prodigué un volet théorique basé sur un support pédagogique et un volet pratique axé sur des mises en situations.

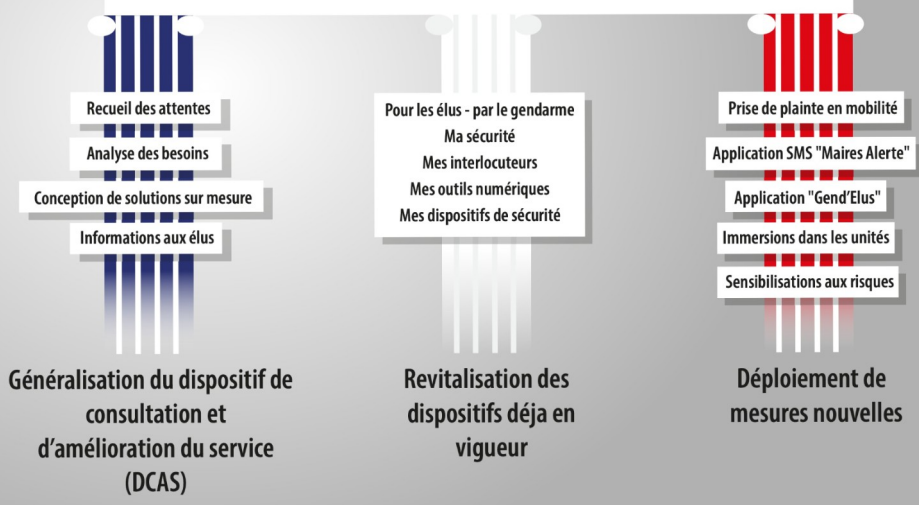
Durant ces sessions, les élus se sont également vus proposer une inscription dans le **F**ichier de **S**écurisation des **I**nterventions et des **D**emandes **P**articulières de **P**rotection de la Base de Données de Sécurité Publique.

Les retours des élus via les questionnaires de satisfaction sont très positifs.

Entre le 6 avril et le 9 juin 2021, 34 sessions de formation de trois heures ont été dispensées dans la Marne par les négociateurs et les gendarmes des brigades de proximité, permettant la formation de 403 élus sur 592 communes.



OPÉRATION NATIONALE DE CONTACT #présentspourlesélus



Concepteur graphique: Sympa-gendarmerie 0306 - 2021 - MIB



L'État dans la Marne

L'action de l'État dans les territoires

Le programme Café ferme / Gend'agri

Face à la recrudescence des vols subis par les agriculteurs, des actions de prévention spécifiques ont été mises en œuvre en partenariat avec la chambre d'agriculture et la FDSEA.

Parmi ces actions, le « café ferme » est une opération qui consiste à réunir, dans une exploitation agricole, plusieurs agriculteurs afin d'effectuer la consultation sûreté du site. Cette consultation est effectuée par les correspondants sûreté des unités de gendarmerie sous l'impulsion du référent sûreté du département (Chaîne de prévention technique de la malveillance). Des conseils généraux sont prodigués aux participants. Puis une mise en œuvre concrète de ces conseils sur l'exploitation accueillante est faite à titre de démonstration.

Ce mode d'action permet de démultiplier les conseils prodigués en matière de prévention de la malveillance.

Le succès obtenu a conduit le groupement de la Marne à étendre ces actions au profit de l'ensemble des exploitants non affiliés du département. Ces actions ont alors pris l'appellation « Gend'agri » en 2021.

De 2019 à 2020, 6 exploitations ont été visitées et 37 exploitants ont été sensibilisés, tous affiliés à la fédération et pleinement satisfaits de ce dispositif.



L'État dans la Marne

L'action de l'État dans les territoires

Le programme « Vacances apprenantes »

L'opération « Vacances apprenantes » déployée depuis l'été 2020 a permis à un grand nombre d'élèves du département de bénéficier d'un renforcement de leurs acquis et de vivre des expériences enrichissantes, contribuant ainsi à réduire les inégalités sociales accentuées par les conséquences économiques de la crise sanitaire.

Dans le cadre de cette opération, divers dispositifs ont été déployés dans le département.

Ainsi, « École ouverte » propose aux élèves pendant une semaine un renforcement scolaire le matin et des activités culturelles et sportives l'après-midi. Les collectivités territoriales et les associations sont les partenaires privilégiés de ce dispositif.

L'École buissonnière, qui est une extension du dispositif École ouverte, propose aux élèves du CP au CM2 des séjours avec hébergement en zone rurale, favorisant la découverte de la nature et du patrimoine local. A ce titre, le dispositif « mon patrimoine à vélo » permet d'organiser une excursion à la journée ou un circuit itinérant avec séjour et nuitées.

Enfin, le dispositif « colos apprenantes » (depuis l'été 2021) permet aux collectivités territoriales qui le souhaitent d'offrir des activités ludiques et pédagogiques aux enfants afin de leur permettre de renforcer savoirs et compétences.

Tous ces dispositifs sont mis en œuvre à chaque période de vacances (excepté aux vacances de Noël) et ils touchent tous les élèves et enfants du CP à la terminale ou de 3 à 17 ans. Ces dispositifs s'organisent sur la base du volontariat des enseignants et des collectivités territoriales.

L'objectif poursuivi est de travailler à un maillage territorial équilibré entre tous les dispositifs au bénéfice des élèves/enfants de tous les territoires de la Marne (en particulier des quartiers prioritaires de la ville). Ces dispositifs sont l'exemple de la complémentarité entre les services de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.



*Savoir Nager
Visite du recteur, Olivier Brandouy,
et du directeur académique des
services départementaux de
l'Éducation nationale,
Bruno Claval, à Reims*

Février 2021 : 13 écoles, 2 collèges, 1 lycée soit 483 élèves
Été 2021 : 21 écoles, 10 collèges, 17 partenaires soit 2 004 élèves (vacances apprenantes) et 550 mineurs (colos apprenantes)
Octobre 2021 : 19 écoles et 5 collèges soit 1 294 élèves (vacances apprenantes)



Le Centre de Loisirs Jeunes Sécurité Publique de la Marne

Le CLJ a pour vocation d'intervenir en milieu scolaire, informant les jeunes sur les dangers relatifs à la consommation des stupéfiants, aux dangers d'internet et l'usage inapproprié des réseaux sociaux, les différents cas de violences et le harcèlement ou encore la prévention routière.

Le Centre de Loisirs Jeunes de la Sécurité Publique de Reims est une structure fonctionnant avec le statut d'association Loi 1901 (accueil collectif de mineurs de 10 à 17 ans), bénéficiant du soutien financier et logistique de nombreux partenaires, et s'appuyant sur un projet pédagogique évoluant d'année en année.



En 2021, ses objectifs sont :

- L'intégration sociale des jeunes issus des quartiers sensibles de Reims, ciblant essentiellement les quartiers définis par le contrat de ville, le but étant de créer une mixité géographique des jeunes et de lutter contre l'oisiveté.
- Permettre aux adhérents du CLJ de développer des valeurs civiques, en accord avec la devise du CLJ « Respect, Mérite, Citoyenneté ».
- Un objectif de prévention de la délinquance en proposant à ses adhérents des activités sportives, éducatives et ludiques, encadrés par des personnels Policiers et civils, favorisant le rapprochement Police/Jeunesse.
- La mise en place d'un plan d'action de sécurité routière en deux-roues motorisés visant à diminuer l'accidentologie dont sont victimes les jeunes cyclomotoristes ou motards.

Ces actions sont menées par les personnels du centre au profit des jeunes du CLJ, du dispositif Reims Vital Eté, des collèges et lycées, des structures d'accueil de jeunes (maison de quartiers, services de prévention). Le CLJ est aussi présent sur des forums ou des journées de sensibilisation.

3 policiers actifs et 1 policier réserviste gèrent le CLJ, assistés de 10 animateurs civils.

2 457 jeunes ont été accueillis au CLJ au 30 septembre 2021 (2 918 en 2020).

7 961 jeunes ont également pu bénéficier d'actions de sensibilisation au sein de leurs établissements scolaires menées par les PFAD (policiers formateurs anti-drogues) et le CPSE (correspondant police sécurité de l'école) sur des thématiques variées (drogues, cyberharcèlement, les dangers d'Internet, la prévention deux roues et trottinettes...).

Le soutien au développement économique et à l'emploi

L'État dans la Marne

Le soutien au développement économique et à l'emploi

La direction départementale des Finances publiques aux côtés des entreprises

Depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance s'est rapidement et fortement mobilisé pour soutenir l'économie.

De la création du fonds de solidarité en avril 2020 au 11 novembre 2021, ce sont près de **403 millions d'euros d'aides directes** qui ont été versés aux entreprises du département de la Marne au titre du fonds de solidarité.

A cette gestion active du fonds de solidarité se sont ajoutées des mesures de bienveillance fiscale nombreuses comme les reports d'échéances fiscales et les plans d'apurement de dettes constituées.

Tout au long de cette période difficile, le travail étroit réalisé entre partenaires de l'économie locale (services de l'État, Banque de France, URSSAF, CCI, CMA représentants des branches professionnelles, etc.) a permis d'assurer une circulation efficace de l'information, en faisant remonter au niveau national les problèmes rencontrés par les entreprises du département et en expliquant aux représentants des entreprises de la Marne les différentes mesures prises par le Gouvernement au niveau national (notamment la modulation du fonds de solidarité au regard des évolutions de la crise sanitaire et de ses conséquences sur les entreprises).

En complément de ces actions de soutien et d'information, la DDFiP de la Marne a continué à exercer sa mission de détection et d'accompagnement des entreprises en difficulté.

Dans ce cadre, et suite à la présentation, le 1^{er} juin 2021 du pacte national de sortie de crise, par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et le garde des Sceaux, la DDFiP de la Marne a coordonné la mise en place au niveau local du dispositif d'accompagnement des entreprises en sortie de crise.

Le comité départemental de sortie de crise du département de la Marne a été installé le 6 juillet 2021. Cette réunion a été présidée par le préfet et vice-présidée par le DDFiP. Une conférence de presse a été organisée à l'issue de ce comité.

Depuis cette installation, le conseiller départemental de sortie de crise est l'interlocuteur des entreprises touchées afin de les orienter vers le dispositif de soutien le plus adapté à leur situation.

Enfin, un suivi vigilant de la situation financière des collectivités locales a été conduit tout au long de la crise.

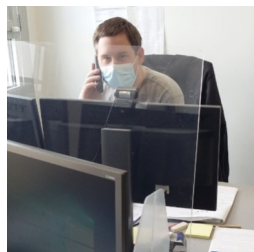
Le nouveau réseau de proximité des finances publiques et le développement de l'accueil

Le 7 novembre 2019, le ministre de l'Action et des Comptes publics et le président du conseil départemental de la Marne ont signé la charte d'engagements portant nouveau réseau de proximité des finances publiques dans le département de la Marne.

En dépit du contexte sanitaire difficile, tous les engagements pris dans cette charte ont été intégralement respectés dans le calendrier prévu. Ces engagements portent notamment sur le développement des accueils de proximité et la mise en place de conseillers aux décideurs locaux :

- ▶ Développement des points campagne, en période de déclaration d'impôts et lors de la réception des avis d'imposition, **un agent des finances publiques s'est rendu dans 18 communes du département**. Cette année, plusieurs accueils ont été créés à : Hermonville, Bazancourt, Gueux, Rilly-la-Montagne, Witry-les-Reims, Fère-Champenoise et Montmirail.
- ▶ Mise en place de 5 conseillers aux décideurs locaux (CDL), cadres spécifiquement dédiés au conseil des collectivités locales, sur les secteurs de Reims (périmètre de la communauté urbaine du Grand Reims), Châlons-en-Champagne, Épernay, Dormans et Montmirail, Suippes et Sainte-Ménéhould. Un CDL supplémentaire sera installé début 2022 sur le secteur du Vitryat, et un autre début 2023 sur le secteur du Sézannais.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'accueil téléphonique des services des impôts des particuliers a été renforcé. Dorénavant si tous nos agents sont en ligne, l'utilisateur peut demander à être rappelé dans un délai réduit (48 h). Ce service est très apprécié des usagers exclus du numérique.



Durant la campagne déclarative, 469 usagers ont été accueillis dans nos points campagnes ruraux. Le service est très apprécié, notamment dans les nouveaux points d'accueil.

Plus de 50 000 rappels d'usagers ont été réalisés depuis le début de la crise sanitaire.

L'État dans la Marne

Le soutien au développement économique et à l'emploi

La mobilisation de l'activité partielle

La mise en œuvre d'une cellule de crise, dès mars 2020, a permis de mobiliser le dispositif « activité partielle », qui vise à amortir les conséquences de la crise sanitaire sur l'emploi, et à soutenir les entreprises.

Ce sont près de 10 500 employeurs qui ont formulé une ou plusieurs demandes d'activité partielle et qui ont fait l'objet d'une instruction, afin de bénéficier de cette aide financière, qui a permis de maintenir une partie de la rémunération et l'emploi d'environ 71 000 salariés.

Depuis le début de la crise sanitaire, 21 millions d'heures ont été indemnisées, pour un montant total de 207 millions d'euros.

Les 3 premiers secteurs d'activités ayant bénéficié de cette aide financière regroupent le secteur du commerce/réparation automobile (24,6 %), le secteur du bâtiment (11,9 %) et enfin le secteur de l'hébergement et de la restauration (10,8 %).

La filière viticulture/champagne représente à elle seule 2,28 % des indemnités versées, soit 49,7 % des indemnités versées pour la filière vin dans le Grand Est.

En complément de ce dispositif de droit commun, l'activité partielle de longue durée (APLD) initiée en juillet 2020, a été sollicitée par les employeurs fin 2020. A ce jour, 123 demandes d'autorisation ont été validées.

Les secteurs de l'industrie (29,3 %), du commerce de gros et de détail (21,1 %), du bâtiment (7,3 %), de l'hôtellerie (7,3 %) sont majoritairement représentés parmi ces demandes d'APLD.

Dans le cadre de la lutte contre la fraude, il a été identifié 31 demandes, relevant d'usurpations d'identité, qui ont été neutralisées, permettant ainsi d'éviter un préjudice de 2,2 millions d'euros pour l'État.

2 plans de contrôles ont été déployés aux seconds semestres 2020 et 2021 :

- ▶ 2020 : 380 contrôles a posteriori ont été réalisés, permettant de rectifier les erreurs des déclarations d'indemnisation, pour un montant total de 199 000 €.
- ▶ 2021 : Le plan de contrôle basé sur des critères ciblés porte sur un objectif de 150 contrôles a posteriori et 1 000 vérifications a priori.

A ce jour, sur un échantillon de 50 % de contrôles a posteriori clos, il a été détecté des erreurs dans 36 dossiers, dont 31 ont fait l'objet d'une régularisation pour des trop-perçus, mais également 5 versements complémentaires en faveur des employeurs.

Les vérifications a priori n'ont détecté que 24 dossiers non conformes sur les 750 contrôles initiés à ce jour.





L'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi

En 2021, quatre dispositifs ont permis plus spécialement d'accompagner ces publics dans le département.

► L'Insertion par l'Activité Économique (IAE)

La Marne compte 31 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) agréées et conventionnées annuellement par l'État.

Parmi ces publics accueillis, on dénombre 698 bénéficiaires de minima sociaux (BRSA, ASS, AAH), 110 personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé, 465 résidant en QPV (Quartiers politiques de la Ville) et 296 personnes de plus de 50 ans.

Ces SIAE ont bénéficié de 5 573 139 € de financements au titre des aides aux postes.

En complément, le Fonds de Développement de l'Inclusion (FDI) a été mobilisé à hauteur de 456 778€, pour soutenir les projets de développement de 10 structures d'insertion pour l'activité économique, présentant des perspectives de 64 créations d'emplois (permanents/personnes en insertion).

Parmi les 357 sorties comptabilisées en 2021, 127 personnes avaient une solution (emploi, entrées en formation ...) et 100 un emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois).

2 SIAE ont bénéficié d'un financement de 20 000 € chacune au titre du programme Seve-Emploi, visant à accompagner les SIAE volontaires pour développer des pratiques de médiation active avec les entreprises pour faciliter le retour à l'emploi.

► Les Entreprises Adaptées (EA)

La Marne compte 1 entreprise adaptée supplémentaire (EA de travail temporaire) en 2021, et 8 EA conventionnées pour un montant total de 2 586 773 €, au titre des aides aux postes qui représentent 231,1 équivalents temps plein.

3 EA ont expérimenté le CDD Tremplin pour 15 ETP et un financement dédié de 60 775 €.

Le Fonds d'Accompagnement à la Transformation des EA (FATEA) a été mobilisé à hauteur de 267 927 € pour 7 EA qui ont bénéficié d'un financement sur la base d'un appel à projet pour des actions de développement (investissement / modernisation).

► Les Contrats aidés (tous publics hors jeunes)

Une dotation de 350 contrats a été mobilisée.

► Le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)

Depuis **mai 2021**, le Département de la Marne met en œuvre sur notre territoire, en lien avec l'État, le **Service public de l'insertion et de l'emploi**.

L'objectif de ce nouveau dispositif est ambitieux : **simplifier et améliorer la coordination des acteurs du champ de l'insertion** pour répondre efficacement aux besoins **des demandeurs d'emploi** et à ceux **des acteurs économiques locaux** qui manquent parfois de main d'œuvre.

Partant du constat qu'un usager peut avoir plusieurs statuts (demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, jeune de moins de 26 ans) et donc plusieurs référents différents, le SPIE vise à simplifier la vie de l'utilisateur et optimiser l'efficacité des accompagnements en favorisant **la mutualisation des moyens et la coordination de tous les acteurs de terrain**.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt relatif au SPIE, une convention a été conclue avec le Département de la Marne pour le déploiement du SPIE, pour laquelle l'État apporte son soutien à hauteur de 550 000 €.



Signature de la convention pour la mise en œuvre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi par le préfet Pierre N'Gahane et Christian Bruyen, président du Département de la Marne le jeudi 27 mai 2021



L'État dans la Marne

Le soutien au développement économique et à l'emploi

France Relance : le renforcement de la compétitivité des entreprises

Concernant la compétitivité des entreprises, les objectifs assignés au second volet du plan de relance sont d'améliorer la résilience économique et l'indépendance technologique avec les partenaires européens, développer l'activité et créer de l'emploi de façon durable.

Dans la Marne, le déploiement de France Relance s'est notamment traduit par :

- ✓ le soutien à 3 entreprises dans le cadre de l'appel à projets (AAP) "Modernisation du secteur automobile" pour un montant total de 2,8 M€ ;
- ✓ le soutien aux entreprises AEDS-TECHNOLOGIE à Witry-les-Reims, AXON' CABLE à Montmirail et LEBRONZE ALLOYS à Suippes dans le cadre du soutien à la modernisation du secteur aéronautique ;
- ✓ 12 entreprises marnaises lauréates de l'appel à projets "Territoires d'industrie" dont FRAMPAS à Margerie-Hancourt ; GLOBAL-BIOENERGIES à Pomacle ou la SCOP MARNE MÉTAL CONCEPT à Saint-Martin-sur-le Pré ;
- ✓ 3 entreprises lauréates de l'AAP "Industrie: Sécurisation approvisionnements critiques" dont DELPHARM à Reims ;
- ✓ plus de 1 000 TPE, PME et ETI bénéficiant d'une aide à la numérisation dans le cadre de France Num.

En tout, 21 M€ ont été versés à des entreprises marnaises sur le volet "compétitivité du plan de relance", sur un montant global d'investissements réalisés de 108 M€.





L'État dans la Marne

Le soutien au développement économique et à l'emploi

Le bilan des contrats de redynamisation des sites de défense (CRSD) et d'accompagnement à la redynamisation (CAR) de Châlons-en-Champagne

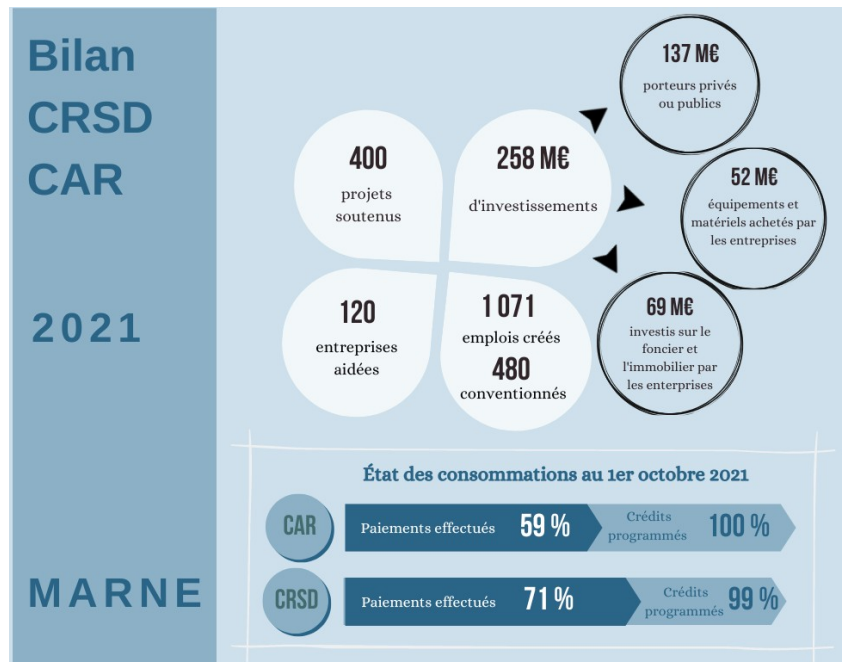
Pour accompagner la restructuration des services de défense décidée en fin d'année 2014, la ville de Châlons-en-Champagne a bénéficié du CRSD et du CAR. Ces deux contrats sont aujourd'hui clôturés en programmation.

Le contrat de redynamisation des sites de défense :

- ✓ signé le 28/08/2015 pour une durée initiale de 4 ans ;
- ✓ doté d'un montant total de 28 M€ (État, Région, Département, CAC, Ville, Caisse des dépôts, FEDER) dont 11 M€ au titre des crédits État ;
- ✓ 4 avenants signés (8 juillet 2016, 31 août 2018, 29 janvier 2019 et 20 janvier 2020) ;
- ✓ 5^e avenant technique et de prolongation, lié à la crise sanitaire, pour une durée d'un an, validé en décembre 2020 ;
- ✓ prolongation jusqu'au 28 août 2021.

Le contrat d'accompagnement à la redynamisation :

- ✓ signé le 28 août 2015, basé sur la durée du contrat de plan État-Région (2015-2020) ;
- ✓ doté d'un montant total de 42,9 M€ (État, Région, Département, CAC, Ville, FEDER) dont 19 M€ au titre des crédits État ;
- ✓ 4 avenants signés (27 janvier 2017, 31 août 2018, 29 janvier 2019 et 20 janvier 2020) ;
- ✓ prolongation jusqu'au 28 août 2021.



Quartier Chanzy à Châlons-en-Champagne : réhabilitation du bâtiment central

Une étude préalable d'aménagement a confirmé l'intérêt de conserver le bâtiment central de la place d'Armes, objet de l'opération de réhabilitation.

Le bâtiment réhabilité a vocation à accueillir plusieurs services de l'État.

Le site accueillera d'une part des services de la DGFiP, dans le cadre d'une opération de relocalisation menée par le ministère de l'Économie et des Finances.

D'autre part, le ministère de l'Intérieur a annoncé sa volonté d'installer un service d'administration centrale dans ces locaux.

A terme, près de 200 agents de différents services de l'État pourraient rejoindre ce site.

De plus, les ministères de l'Économie et de l'Intérieur ne prévoyant pas d'occuper l'ensemble des surfaces disponibles dans ce bâtiment réhabilité, d'autres projets d'occupation ont pu être proposés.

Ainsi, tenant compte à la fois des enjeux de mutualisation les concernant et de la proximité du site avec le centre-ville, la commune de Châlons et la communauté de d'agglomération Châlons Agglo ont décidé d'y regrouper leurs administrations.

Ce regroupement permettra aux deux collectivités de se séparer de bâtiments énergivores, éclatés sur l'ensemble du territoire et peu adaptés aux services publics, notamment en termes d'accessibilité.

Coût total du projet : 10,954 M€ HT, financés par 5,861 M€ d'aides de l'État.



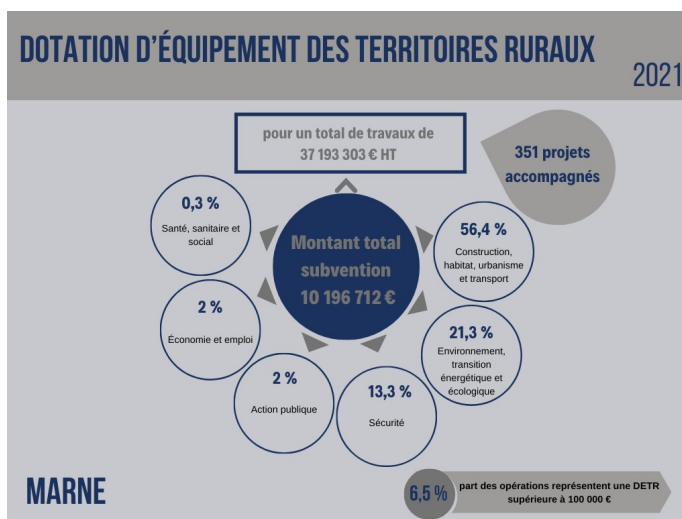
*Bilan du CRSD
Discours du préfet Pierre N'Gahane lors de la conférence
« Stratégie économique 2021-2026 » de Châlons Agglo
le jeudi 14 octobre 2021*

Des dotations d'investissement aux collectivités amplifiées en 2021 par les mesures France Relance

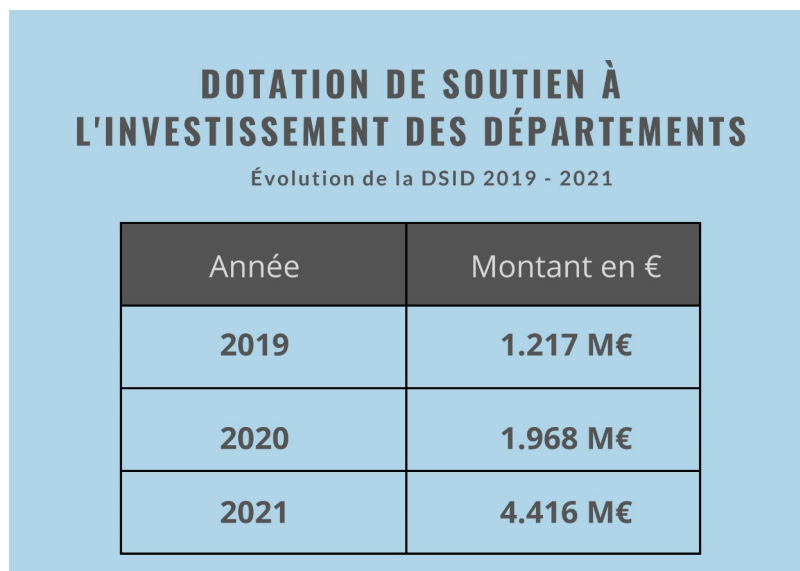
Les dotations de soutien à l'investissement en faveur des territoires permettent d'accompagner toutes les collectivités éligibles, qu'elles soient urbaines, périurbaines ou rurales, dans leurs projets de transformation pour faire face aux défis socio-économiques, écologiques et numériques.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

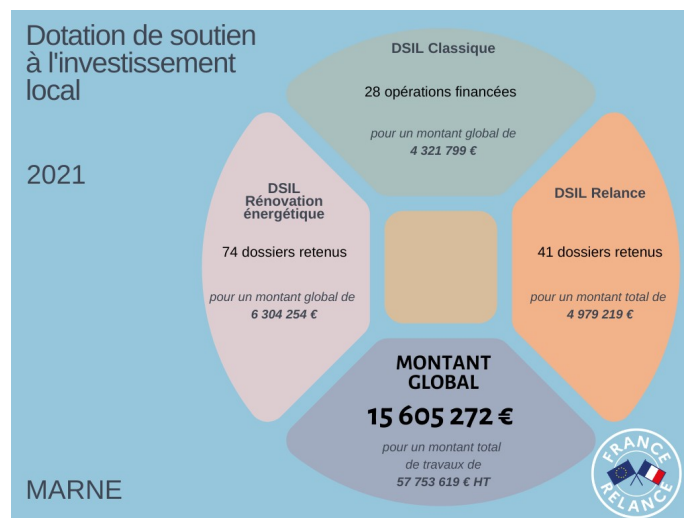
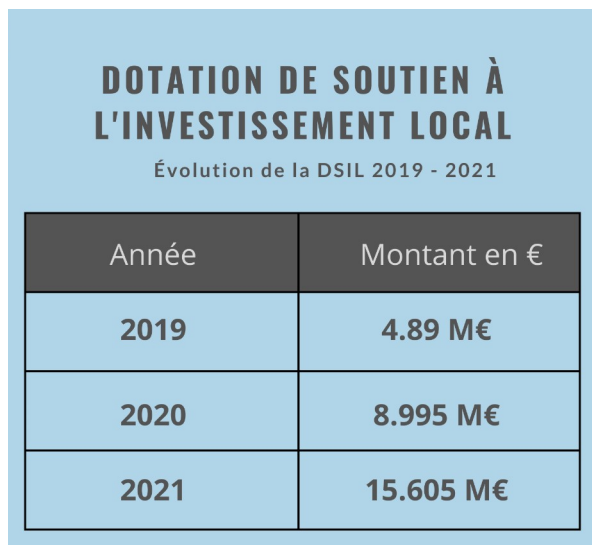
DOTATION D'ÉQUIPEMENT AUX TERRITOIRES RURAUX			
Évolution de la DETR 2019 - 2021			
DETR	2019	2020	2021
Montant en €	10 622 876 €	10 506 613 €	10 196 712 €
Nombre de dossiers retenus	263	257	351
Dépenses éligibles HT	38 930 592 €	36 735 708 €	37 193 303 €



La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)



La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)



La cohésion sociale, la jeunesse et les solidarités



Le Ségur de la santé : des investissements au service des soignants et des patients

Le Ségur de la santé, en juillet 2020, a réuni professionnels de santé, patients et institutionnels.

Au terme d'une concertation entre les différentes parties prenantes, le Gouvernement s'est engagé dans la voie d'une transformation en profondeur du système de santé français en se fixant quatre objectifs prioritaires:

- transformer les métiers et revaloriser les soignants,
- définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins,
- simplifier les organisations et le quotidien des équipes médico-soignantes,
- fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

La rémunération des soignants a d'ores et déjà été revalorisée, alors que sur le volet Investissement du Ségur, l'ARS Grand Est a mené un travail de concertation de grande envergure 2021 à travers une commission régionale des investissements. Les concertations au niveau départemental ont ensuite permis d'élaborer une stratégie régionale des investissements Ségur Grand Est, présentée en novembre 2021.

Au total près d'1,961 milliard d'euros doivent, au niveau régional, permettre de soutenir les projets et transformer l'offre dans les territoires.

Dans la Marne, la stratégie régionale prévoit de soutenir les projets des établissements suivants :

- CHU de Reims,
- CH de Châlons-en-Champagne,
- CH d'Épernay,
- CH de Vitry-le-François,
- CH de Montmirail,
- CH de Sainte-Ménéhould,
- CH de Fismes,
- Ehpad de Sézanne, groupe hospitalier Aube Marne,
- Ehpad Résidence Pierre Simon à Suippes,
- Ehpad Résidence du Parc à Saint-Germain-la-Ville,
- Résidence Roux au CHU de Reims,
- Résidence Wilson au CHU de Reims.



Emploi, formation, volontariat...

À chacun sa solution.

1jeune1solution.gouv.fr



L'État dans la Marne

La cohésion sociale, la jeunesse et les solidarités

Le plan « 1 jeune 1 solution »

Le plan « 1 jeune 1 solution », lancé à l'été 2020, a été significativement renforcé en 2021, afin d'offrir une solution d'insertion professionnelle ou de formation à chaque jeune.

Le dispositif « 1 jeune 1 solution » mobilise un ensemble de mesures ayant un levier d'inclusion dans l'emploi, parmi lesquelles :

■ Les contrats aidés (PEC / CIE) :

- La mobilisation d'une dotation de **550** contrats PEC (secteur non marchand) ainsi que **685** CIE (secteur marchand), au bénéfice du public jeune (16 – 26 ans). En 2020, la dotation était de 149 contrats PEC (secteur non marchand) ainsi que 43 CIE (secteur marchand).
- Une Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens a été conclue avec le Conseil départemental pour 150 entrées en PEC (170 en 2020), dont 75 au bénéfice de personnes résidant en QPV/ZRR, ainsi que 20 CIE. A mi-année l'enveloppe des CIE a été renforcée afin de répondre au contexte de reprise économique du secteur marchand.

■ La Garantie Jeunes (GJ) :

- Un renforcement des dotations d'entrées (+78 %), permettant à **1 450 jeunes** d'intégrer la GJ, parmi lesquels 310 (21,3 %) résident en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV). En 2020, 975 jeunes avaient intégré ce dispositif, dont 228 (23,8 %) en QPV.
- L'accès à l'emploi s'est traduit par **722** jeunes ayant conclu un CDI ou CDD (360 en 2020), **182** jeunes entrés en formation (140 en 2020) et **559** jeunes ayant bénéficié d'une mise en situation professionnelle (344 en 2020).
- Afin de garantir le respect des obligations du jeune, en terme d'implication et de recherche d'emploi ou de stages, la commission départementale de suivi des parcours GJ s'est réunie à 9 reprises (7 en 2020) et a statué sur 333 saisines (287 en 2020) qui ont fait l'objet de 184 décisions de suspension temporaire (132 en 2020) et de 112 décisions d'exclusion (65 en 2020).



#1jeune1solution

Les dialogues de gestion des 5 Missions locales de la Marne, ont conduit à la mobilisation de près de 4 300 000 € de financements pour le fonctionnement de ces structures ainsi que le déploiement des mesures telles que la Garantie Jeunes, mais également le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), ou encore le parrainage.

■ L'alternance :

- 3 dérogations au nombre maximal d'apprentis pouvant être accueillis simultanément en entreprise, ont été accordées. En 2020, ce chiffre était de 2.
- La DDETSPP a également contribué à assurer la promotion des différents dispositifs visant à développer l'apprentissage, à travers les aides aux employeurs, comme l'aide exceptionnelle au recrutement des apprentis et alternants jusqu'au niveau master.

Ainsi, pour tous les contrats conclus à partir du 1er juillet 2020, toutes les entreprises, sous conditions pour les entreprises de plus de 250 salariés, peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle de 5 000€ maximum pour le recrutement d'un apprenti/alternant mineur, et 8 000€ maximum pour un apprenti/alternant majeur.

■ Le plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) « invisibles » :

Les actions initiées en 2020, par les 2 lauréats à cet appel à projet (consortium de 3 missions locales / CRIJ GE) visant à identifier les jeunes dits « invisibles », ont été poursuivies en renforçant les contacts terrain.

Un budget de 740 000 € a été mobilisé pour les 2 années (2020/2021) de déploiement de ces actions.

Près de 900 jeunes seront ainsi repérés et/ou remobilisés.



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**



*Foire de Châlons
Village des métiers
Démonstration des apprentis bouchers
le lundi 6 septembre 2021*



Le plan Logement d'Abord

Le plan quinquennal pour le Logement d'Abord et la lutte contre le « sans-abrisme » (2018-2022) propose une réforme structurelle de la politique d'accès et de maintien dans le logement des personnes sans domicile.

Le plan s'articule autour de 5 priorités dont la première vise à favoriser l'accès direct au logement sans passer par les dispositifs d'hébergement et d'accélérer ainsi la sortie de l'hébergement vers le logement en mobilisant un accompagnement adapté aux besoins des ménages.

Dans le cadre de cette stratégie gouvernementale, la mobilisation du parc privé à des fins sociales, l'intermédiation locative, le développement du logement adapté et des mesures d'accompagnement social sont identifiés comme des leviers d'action majeurs .

Ainsi, dans le département de la Marne, les dispositifs d'intermédiation locative (location/sous-location et mandat de gestion) se déploient, passant de 84 mesures en 2020 à 129 mesures en 2021.

En outre, 2 projets de création de pension de famille (50 logements) ont reçu un avis favorable de la commission régionale de validation.

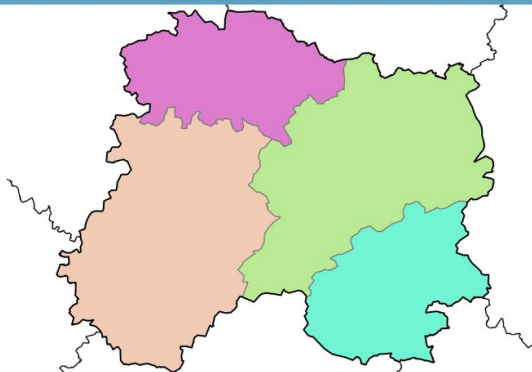
Par ailleurs, les dispositifs d'accompagnement social qui visent à favoriser l'insertion dans le logement des personnes en proie à des difficultés d'ordre social ou économiques sont renforcées, notamment le développement des mesures d'accompagnement vers et dans le logement dans le cadre du droit au logement opposable et le développement des mesures d'accompagnement spécifiques pour les bénéficiaires de la protection internationale.

Le dispositif d'accompagnement social lié à l'hébergement (ASLH) est également déployé, et vise à permettre aux ménages qui en ont la capacité d'accéder au logement directement de la rue ou de l'hébergement d'urgence sans passer par l'hébergement d'insertion.

Enfin, le réseau des points conseil budget s'est renforcé en 2021 avec l'ouverture d'une nouvelle antenne au CCAS d'Épernay. Le département est aujourd'hui totalement couvert par ce dispositif de prévention.

- 129 mesures d'intermédiation locative (location/sous-location, mandat de gestion) ;
- 100 mesures d'accompagnement pour les bénéficiaires de la protection internationale ;
- 37 mesures d'accompagnement vers et dans le logement dans le cadre du droit au logement opposable et 12 mesures renforcées dénommées « CHRS hors les murs » ;
- 5 points conseil budget.

Annexes



Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'habitat (OPAH) existantes et en projets dans la Marne

OPAH au 01/10/2021

- OPAH de Châlons Agglo du 07/12/2020 au 06/12/2025
- OPAH du Grand Reims du 31/08/2021 au 30/08/2026
- OPAH-RR du Pays de Brie et Champagne du 10/0/2017 au 09/07/2022
- OPAH-CD Coubertin à Reims
- OPAH-RU d'Épernay du 20/08/2020 au 19/08/2025
- OPAH-RU du centre-ville de Châlons du 07/12/2020 au 06/12/2025

OPAH en étude

- OPAH de la CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne
- OPAH de la CC de l'Argonne Champenoise
- OPAH de la CC Grande Vallée de la Marne
- OPAH de la CC Vitry Champagne et Der
- OPAH Est du Pays Vitryat
- OPAH Paysages de Champagne
- PIG de la CA de Saint Dizier Der et Blaise
- OPAH-RU multisite de la CA d'Épernay Coteaux et Plaine de Champagne

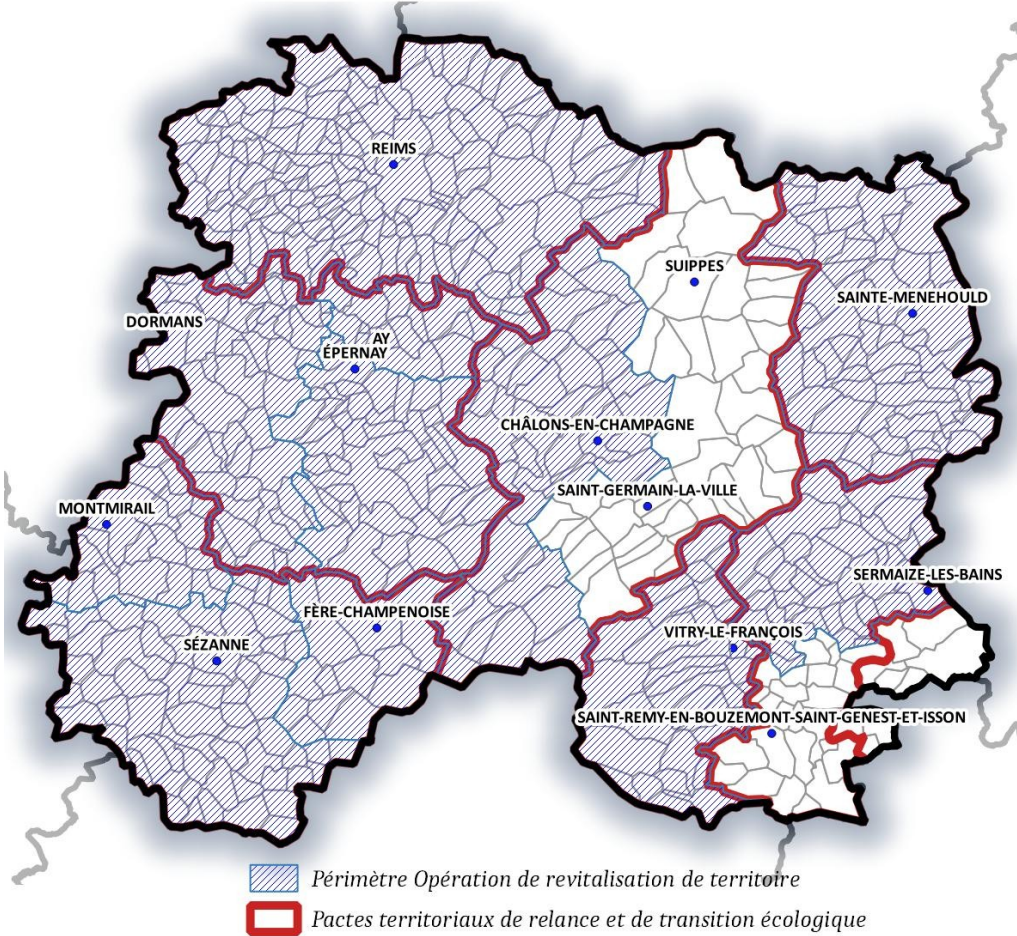
OPAH en projets

- OPAH Suippes, Moivre et Coole



Sources : ©IGN-GEOFLA®
DDT51/Cellule Habitat privé
Conception : DDT51 STPP/RV
CT / Octobre 2021

Pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE)




**PRÉFET
DE LA MARNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

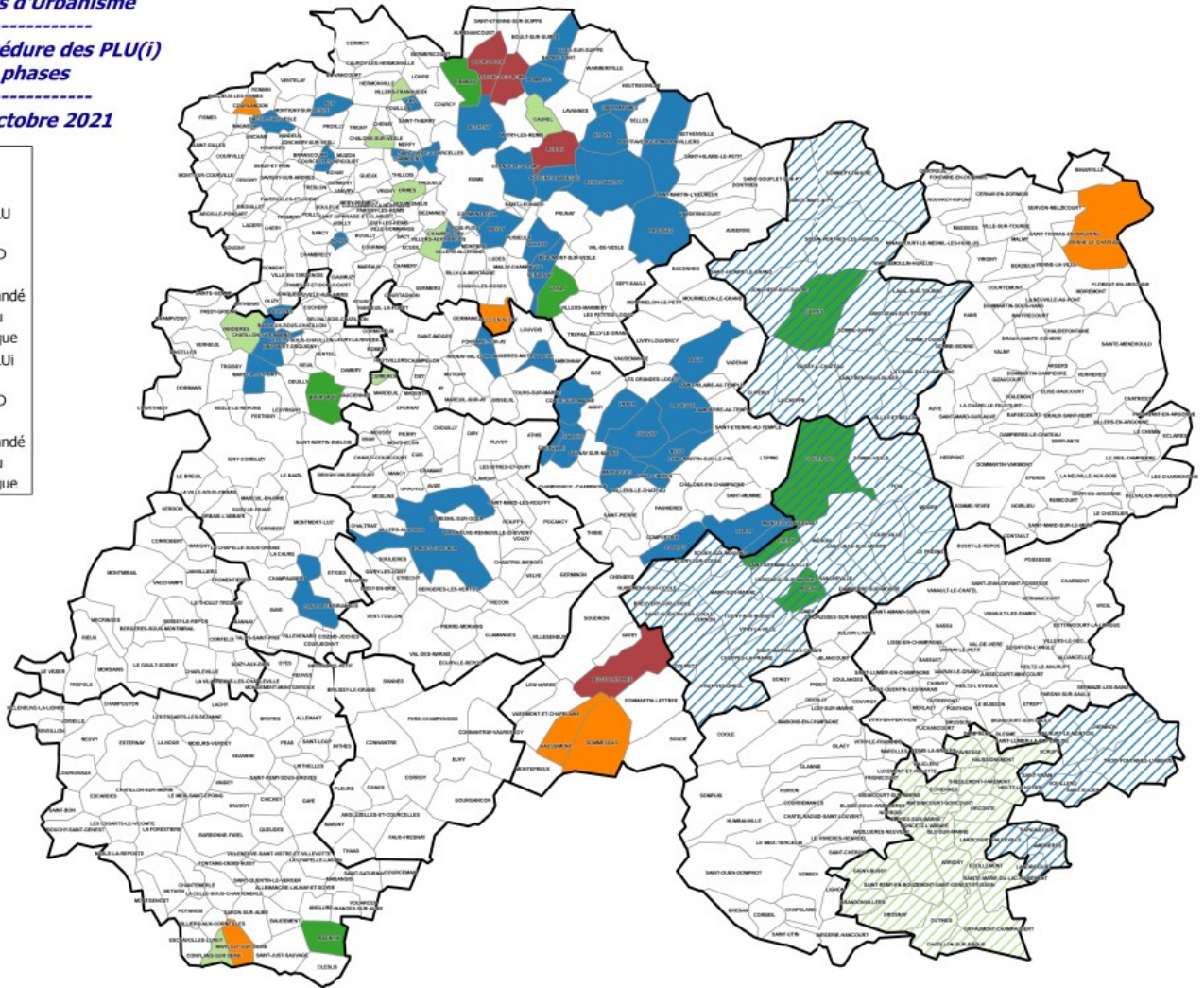
Suivi de procédure des PLU(I) par phases

Documents d'Urbanisme

Suivi de procédure des PLU(i)
par phases

au 01 Octobre 2021

- Légende**
- ▭ limites EPCI
 - Phase procédure PLU
 - Prescrit
 - PPA-Diag-PADD
 - PPA-Arrêt
 - Avis PLU demandé
 - Avis PLU rendu
 - Enquête Publique
 - Phase procédure PLUI
 - ▨ Prescrit
 - ▨ PPA-Diag-PADD
 - ▨ PPA-Arrêt
 - ▨ Avis PLU demandé
 - ▨ Avis PLU rendu
 - ▨ Enquête Publique




**PRÉFET
DE LA MARNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*
 DDT de la Marne
 Service Urbanisme

Liste des sigles et acronymes

AAH : allocation adulte handicapé
AAP : appel à projets
AFD : amende forfaitaire délictuelle
APLD : activité partielle de longue durée
ARS : agence régionale de santé
ASLH : accompagnement social lié à l'hébergement
ASS : allocation de solidarité spécifique

BAC : brigade anti-criminalité
BDRIJ : brigade départementale de renseignements et d'investigations judiciaires
BMO : brigade motorisée de prévention
BPDJ : brigade départementale de délinquance juvénile
BPF : brigade de protection des familles
BR : brigade de recherches
BRSA : bénéficiaires du RSA
BTA : brigade territoriale autonome

CAC : communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne
CAR : contrat d'accompagnement à la redynamisation
CCAS : centre communal d'action sociale
CCI : chambre de commerce et d'industrie
CDD : contrat à durée déterminée
CDI : contrat à durée indéterminée
CDL : conseillers aux décideurs locaux
CDPENAF : commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
CGD : compagnie de gendarmerie départementale
CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CIDFF : centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CIE : contrat initiative emploi
CMA : chambre des métiers et de l'artisanat
CNN : cellule nationale de négociation
COB : communauté de brigade
CORG : centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie

CPAM : caisse primaire d'assurance maladie
CPSE : correspondant police sécurité de l'école
CRIJ : centre régional information jeunesse
CRSD : contrat de redynamisation de site de défense

DDFIP : direction départementale des finances publiques
DDT : direction départementale des territoires
DDETSPP : direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
DDFE : délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité
DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSIL : dotation de soutien à l'investissement local

EA : entreprise adaptée
EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ENR : énergies renouvelables
ERA : évaluez vos relations amoureuses
ETI : entreprise de taille intermédiaire
ETP : équivalent temps plein

FATEA : fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées
FDI : fonds de développement de l'inclusion
FDSEA : fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
FEDER : fonds européen de développement régional

GGD : groupement de gendarmerie départementale
GIGN : groupe d'intervention de la gendarmerie nationale
GIR : groupe interministériel de recherche
GJ : garantie jeunes
GR : garde républicaine
GSP : groupe de sécurité de proximité

IAE : insertion par l'action économique

MCPF : maison de confiance et de protection des familles
MSA : mutualité sociale agricole
MSP : maison de santé pluridisciplinaire

OPAH : opération programmée d'amélioration de l'habitat
OPJ : officier de police judiciaire

PACEA : parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
PAT : projet alimentaire territorial
PEC : parcours emploi compétences
PFAD : policier formateur anti-drogue
PETR : pôle d'équilibre territorial et rural
PIC : plan d'investissement dans les compétences
PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal
PSIG : peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie
PME : petites et moyennes entreprises
PTRTE : pacte territorial de relance et de transition écologique
PTS : police technique et scientifique

QPV : quartier prioritaire de la politique de la ville

RSA : revenu de solidarité active

SAG : section aérienne de gendarmerie
SDIS : service départemental d'incendie et de secours
SIAE : structure d'insertion pour l'activité économique
SIAO : service intégré d'accueil et d'orientation
SIDPP : sécurisation des interventions et demandes particulières de protection
SPG : sécurité publique générale
SPIE : service public de l'insertion et de l'emploi
SR : section de recherche
SVP : service de voie publique

TPE : très petites entreprises

TSUR : territoire de sécurité urbain et rural

URSAFF : union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales

VIF : violences intrafamiliales

ZRR : zone de revitalisation rurale

ZSP : zone de sécurité prioritaire

PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES DE LA MARNE

1 rue de Jessaint - CS 50431
51036 Châlons-en-Champagne

 03 26 26 10 10



Préfecture de la Marne



@Prefet51



Préfecture de la Marne



marne.gouv.fr

SERVICES DE L'ÉTAT DANS LA MARNE

Direction départementale des territoires

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Groupement de gendarmerie départementale

Direction départementale de la sécurité publique

Unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

Direction des services départementaux de l'éducation nationale

Office national des anciens combattants et victimes de guerre

Délégation territoriale de l'Agence régionale de santé

Direction départementale des finances publiques

Service départemental d'incendie et de secours

